



DELIBERATION N° 2024-02

**SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
PEDAGOGIQUE**

DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ

DU 03 septembre 2024

Objet : adoption des modalités de contrôle des connaissances 2024-2025

**LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR LEXSOCIÉTÉ DE L'ETABLISSEMENT
EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 49 et 51,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d' Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 293/2020 du 08/12/2020 portant nomination de M. Xavier LATOUR en qualité de Directeur de l'EUR LEXSOCIÉTÉ,

Vu la délibération n° 2021-04 du 16/02/2021 du Conseil Académique d'universté Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Après avoir délibéré, le conseil scientifique et pédagogique de l'EUR LEXSOCIÉTÉ

Adopte

Pour l'année universitaire 2024-2025 :

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Science politique ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit notarial ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit des affaires ;

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER Droit public ;

Ainsi que l'ensemble des règlements pédagogiques y afférent ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 34

Quorum : 17

Membres présents et représentés : 18

Abstentions : 0

Voix favorables : 18

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 30/09/2024



Le Doyen,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'EUR

Xavier LATOUR

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 30/09/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 30/09/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Parcours « expertise du politique et action publique »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Christine PINA, Professeure

Les objectifs de la formation consistent à former des futur.e.s cadres et spécialistes en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiant.e.s intéressé.e.s par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former des futur.e.s diplômé.e.s parfaitement qualifié.e.s dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 science politique parcours « expertise du politique et action publique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « action publique et politique » :

Libellé	CM	TD
Partis politiques	30h	
Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	30h	20h

Article 1.1.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « institutions politiques »

Libellé	CM	TD
Droit des collectivités territoriales	30h	
Politique comparée : Etats & systèmes Politiques dans Suds	30h	20h

Article 1.1.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S1 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 1	20h

Article 1.1.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre le séminaire de l'UE « construire une recherche en sciences sociales »

Libellé	CM
Construire un mémoire en science politique	8h

Article 1.1.5 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche 1 »

Libellé	CM
Méthodes de l'enquête et analyses de données	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Savoirs de l'action publique » :

Libellé	CM	TD
Mutations de l'Etat et de l'action publique	30h	20h
Pouvoir local et territoires	30h	

Article 1.2.2 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Union Européenne »

Libellé	CM
Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	30h
Droit de l'environnement	30h

Article 1.2.3 : Les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S2 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 2	20h

Article 1.2.4 : les étudiant.e.s doivent obligatoirement suivre les enseignements et séminaires de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche 2 »

Libellé	CM	TD
Méthodes de l'enquête et analyses de données 2		20h
Finaliser un mémoire	8h	

Article 2 : les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ».

Article 3 : Les étudiant.e.s sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Les étudiant.e.s peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salarié.e.s, sportif.ve.s de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 science politique parcours « expertise du politique et action publique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : Le séminaire « Enquête et pratiques de recherche (semestre 1 et 2) » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux.

Article 4.2 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de l'UE « défendre un mémoire de recherche ». Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale. La date de soutenance est imposée par le responsable pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant.e y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant.e est exclusivement évalué.e en contrôle terminal. Il.elle peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel.le il.elle est affecté.e et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Exception : en cas de dispense d'assiduité, le TD « méthode de l'enquête et analyse de données » du semestre 2 se verra attribué la note du mémoire. Aucune dispense d'assiduité ne peut être accordée pour l'UE « construire un mémoire en science politique ».

Article 9 : Les étudiant.e.s peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.e.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant.e. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - SCIENCE POLITIQUE - EXPERTISE DU POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Action publique & politique	6	4	Oui	Oui					
Partis politiques CM		1,5	Oui	Oui	CT			Écrit	3h
Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination CM+TD		2,5	Oui	Oui	CC&CT	1,5	2	Écrit	3h
UE Anglais appliqué au politique semestre 1	3	1	Oui	Oui					
Anglais appliqué au politique semestre 1		1	Oui	Oui	CCI		2	Oral	
UE Construire une recherche en sciences sociales	9	1,5	Oui	Oui					
Construire un mémoire en science politique		1	Oui	Oui	CCI		1		
UE Enquetes et pratiques de recherche 1	6	1,5	Oui	Oui					
Méthodes de l'enquête et analyses de données CM		1	Oui	Oui	CT			Rapport/Mémoi	
UE Institutions politiques	6	4	Oui	Oui					
Droit des collectivites territoriales		1,5	Oui	Oui	CCI		2		
Politique comparee : Etats & syst. politiques dans Suds CM+TD		2,5	Oui	Oui	CT	1,5	2	Oral	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

SEMESTRE 2 - SCIENCE POLITIQUE EPAP

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Anglais applique au politique semestre 2	3	1	Oui	Oui					
Anglais appliqué au politique semestre 2		1	Oui	Oui	CCI		2	Oral	
UE Défendre une recherche en sciences sociales	15	5	Oui	Oui					
Défendre un memoire de recherche		1	Oui	Oui	CT			Rapport/Mémoi	
UE Savoirs de l'action publique	6	4	Oui	Oui					
Mutations de l'Etat et de l'action publique		2,5	Oui	Oui	CC&CT	1,5	2	Écrit	3h
Pouvoir local et territoires CM		1,5	Oui	Oui	CT			Écrit	3h
UE Enquêtes et pratiques de recherche 2	3	1,5							
Finaliser un memoire									
Méthodes de l'enquête et analyses de données 2 TD		1	Non	Oui	CCI		2		
UE Union europeenne	3								
Droit de l'environnement CM		1	Oui	Oui	CT			Oral	
Union europeenne : Institutions. acteurs. Pratiques CM		1	Oui	Oui	CT			Oral	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

MENTION « SCIENCE POLITIQUE »

MASTER 2 EXPERTISE DU POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Vincent MARTIGNY, Professeur

Master rattaché à l'unité de recherche [E.R.M.E.S.](#) (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et ses Sociétés)

Présentation et objectifs

Les objectifs de la formation consistent à former de futurs cadres et spécialistes en science politique, en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations internationales, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiants intéressés par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former de futurs diplômés parfaitement qualifiés dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

Les cours du parcours "Expertise du politique et action publique" sont dispensés en français à l'exception de 40h dispensés en anglais.

Conditions d'accès et prérequis

Le Master 2 « EPAP » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de science politique, droit, droit et science politique ou diplôme jugé équivalent.

Étudiants du M1 Science politique de Nice : après validation du M1 (capacité d'accueil 20 étudiants).

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Science Politique de Nice sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Les motivations pour intégrer cette formation exigeante doivent être clairement explicitées par les candidats dans leur lettre de motivation.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38175

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires peuvent ainsi être enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Compétences visées

Aptitude à comprendre les enjeux des demandes (universitaires et sociales) et y apporter une réponse informée et pertinente ; aptitude à travailler en groupe ; capacité à organiser le travail personnel et collectif ; aptitude à encadrer un groupe en fonction d'objectifs et de contraintes spécifiques ; piloter une équipe ; mobiliser des savoirs disciplinaires dans l'aide à la décision.

Parcours Professionnel (alternance ou stage) ou Recherche (mémoire)

Ce master est proposé soit en alternance avec **un contrat de professionnalisation** permettant de libérer les étudiants une semaine sur deux, afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises partenaires, soit avec un **stage d'une durée de 3 mois minimum (entre avril et juillet)** dans un domaine en adéquation avec la formation (donnant lieu à un rapport de stage avec soutenance au mois de juillet).

Pour le parcours recherche, la validation finale est la rédaction d'un mémoire de recherche venant clore une enquête de terrain menée sur les deux semestres (soutenance du mémoire au mois de juin).

Pour les étudiants non bénéficiaires de l'alternance, les semaines libérées par le rythme de l'alternance sont consacrées au travail de recherche pour le mémoire, pour les exercices de diagnostics et de contrôle continu, ainsi que par la recherche de stage. De ce fait, ces semaines sans cours seront également privilégiées pour les réunions collectives et nécessiteront la présence des étudiants sur le site de l'Université.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **247 heures**, hors stage.

Le Master « Expertise du politique et action publique » reposant sur des enseignements originaux, **la présence aux cours ainsi qu'aux exercices de préparation à l'insertion professionnelle est obligatoire.**

↳ Les absences seront prises en compte dans la note de contrôle continu.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal	Enseignants	ECTS	Coef.
UE1 - Action publique et élections				6	6
Évaluation des politiques publiques : écologie, économie et société	18h	CC	Yannick RUMPALA		2
Villes et politiques urbaines	18h	CC	Paul-Max MORIN		2
Ingénierie électorale	18h	CC	Cloé PONZO & Jullian ARBEY		2
UE2 - Contemporary Political Issues				6	2
Current politics 1	08h	CC	Danielle SULLIVAN		1
1 ECUE au choix :					
Current politics 2	12h	CC	Danielle SULLIVAN		1
Citizenship, vote and migrations	12h	CT Écrit (03h00)	Lucie BARGEL		
UE3 - Conduire et organiser une recherche (PPR)				12	4
Conduire sa recherche	12h	CC	Julie CHAUVET		2
Organiser son diagnostic	12h	CC	Christine PINA		2
UE4 - Mise en situation professionnelle (PPR)				6	1,5
Prise de parole en public	08h	CC	Jennifer MARIA		0,5
Insertion professionnelle	04h	Non noté	Élodie MOULIN		NN
Montage de projet	08h	CC	Manuela BARDET		1
TOTAL SEMESTRE 3	118h			30	
UE5 - Espace public et participation				6	6
Participation / Représentation	18h	CC	Vincent MARTIGNY		2
Grands enjeux politiques	18h	CC	Soline LAPLANCHE-SERVIGNE		2
Communication politique et nouveaux médias	18h	CC	Laëtitia BISCARRAT		2
UE6 - Outils pour l'insertion professionnelle				6	1
Current politics 3	08h	CC	Danielle SULLIVAN		1
Insertion professionnelle	03h	Non noté	Élodie MOULIN		NN
UE7 - PPR Expertise et analyse des situations professionnelles				12	9
Ecrire son rapport d'expertise / mémoire	12h	CC	Vincent MARTIGNY		1
Diagnostic	40h	CC	Équipe pédagogique		4
Rapport de stage ou d'Alternance ou Mémoire de recherche	---	CT Oral (30mn)	Équipe pédagogique		4
UE8 - Contemporary Political Issues 2 (1 cours au choix)				6	1
Current politics 4	12h	CC	Danielle SULLIVAN		1
Contemporary migration politics	12h	CT (DM)	Paul-Max MORIN		
TOTAL SEMESTRE 4	129h			30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 247H de formation et 04H00 d'examens

Contrôle des connaissances

Le M2 EPAP est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Il y a une seule session d'examen par semestre, organisée aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

En M2 EPAP, outre les examens types écrits et oraux, un diagnostic, réalisé en groupe, est rédigé et soutenu devant un jury composé de professionnels et d'universitaires de la formation.

La professionnalisation est progressive : elle commence par la réalisation d'un diagnostic territorial, conçu comme une mise en situation professionnelle (projet tutoré) et s'achève avec la période de stage OU la rédaction d'un mémoire de recherche. Le rapport de stage et le mémoire donnent lieu à soutenance devant jury.

Description des exercices particuliers : le diagnostic

Les diagnostics permettent de se former à un travail d'expertise et de conseil, cœur de la formation EPAP. À cet effet, ils traitent de questions relatives à l'aménagement urbain, à l'organisation de la vie quotidienne et de la vie sociale, aux déplacements, aux modes de vie, que ce soit à Nice ou dans les Alpes-Maritimes. Ils peuvent également aborder des problématiques plus générales.

POURQUOI, COMMENT ?

Les diagnostics sont conçus comme des « mises en situation » : les sujets qui sont proposés sont de réelles demandes d'expertise émanant de collectivités publiques, d'associations, d'organismes parapublics, de cabinets, voire d'élus ou d'acteurs locaux. Il est donc demandé aux étudiant.e.s de se « mettre dans la peau » de consultant.e.s ou de chargé.e.s d'étude missionné.e.s pour un dossier. L'expertise (qui prend ici prioritairement la forme d'un *diagnostic*) doit apporter des réponses aux commanditaires en leur permettant de mieux comprendre et appréhender un problème et, pourquoi pas, d'entreprendre des actions (à partir des préconisations formulées dans le diagnostic). Elle consiste en la production d'une étude objective et finalisée d'un problème qui doit pouvoir permettre de penser et d'élaborer des réponses adaptées.

L'objectif est d'évaluer la capacité des « consultant.e.s en formation » à fournir une expertise sur un sujet dans un laps de temps déterminé et limité (le travail de diagnostic s'organise sur les deux semestres de l'année universitaire, de septembre à mars). Il s'agit de faire l'expérience de la réalisation d'une mission. Les étudiant.e.s sont donc évalué.e.s sur la mise en œuvre d'un véritable plan d'action, à la fois rigoureux et méthodique, ainsi que des compétences liées aux relations en milieu professionnel

Assiduité

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap

- Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel :

handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

TAUX DE RÉUSSITE 2022 : 100%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 77% en emploi / 8% en étude / 8% en recherche d'emploi/8% ne cherche pas d'emploi

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue –

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Insertion professionnelle

Les mutations de l'environnement et du marché du travail rejaillissent sur les manières de gouverner les citoyens et de résoudre les questions sociales. L'administration publique, les organisations et entreprises privées ou parapubliques, doivent compter avec une multitude d'intervenants, situés à différentes échelles (locale, nationale, européenne) et dotés de statuts variés (publics, privés, parapublics, associatifs...). Les débouchés naturels de la formation sont :

- Les métiers des affaires publiques
- Les métiers du conseil
- Les métiers de l'expertise (développement territorial, politiques de la ville, veille stratégique, expertise politologique...)
- Les métiers de la communication publique et politique
- Les postes à responsabilité dans les organismes parapublics, associations, ONG
- Les métiers de collaborateur d'élus
- Les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

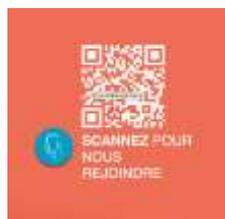
Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI





MASTER 1 DROIT NOTARIAL

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Mathias LATINA, Professeur

La master Droit notarial de l'Université Côte d'Azur est un master habilité qui permet, une fois la deuxième année, obtenue, l'accès, de droit, à l'Institut National des Formations Notariales (INFN). Il constitue donc la première étape permettant l'obtention, *in fine*, du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN).

Il est conforme à l'Arrêté du 5 juillet 2023 : [Arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

Préparé au sein de la Faculté de Droit et Science Politique, il a pour objet l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit intéressant le notariat et l'acquisition des techniques professionnelles notariales.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit notarial se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit privé est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre les enseignements avec TD des UE1 et UE2 qui composent le bloc des enseignements fondamentaux :

BLOC MATIERES FONDAMENTALES	CM	TD
UE 1 Droit des régimes matrimoniaux	30h	15h
UE 2 Droit international privé	30h	15h

Article 1.1.2 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement qui compose l'UE3.

UE 3 MATIERES COMPLEMENTAIRES 1	CM
Contrats spéciaux et techniques contractuelles	30h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent obligatoirement suivre 2 enseignements parmi les choix proposés dans l'UE4 :

UE 4 MATIERES COMPLEMENTAIRES 2	CM
Droit des assurances	30h
Droit bancaire	30h
Droit du numérique	20h
Droit des collectivités territoriales	30h
Contentieux administratif	30h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement qui compose l'UE5.

UE 5 LANGUE ETRANGERE	TD
Anglais	15h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre les enseignements avec TD des UE6 et UE7 qui composent le bloc des enseignements fondamentaux :

BLOC MATIERES FONDAMENTALES	CM	TD
UE 6 Droit des successions	30h	15h
UE 7 Droit de l'urbanisme	30h	15h

Article 1.2.2 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement qui compose l'UE8.

UE 8 MATIERES COMPLEMENTAIRES 3	CM
Fiscalité des entreprises	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent suivre obligatoirement 2 enseignements parmi les choix proposés dans l'UE9 :

UE 9 MATIERES COMPLEMENTAIRES 4	CM
Droit administratif de l'environnement	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit des mineurs	30h
Droit des entreprises en difficulté	30h

Article 1.2.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement qui compose l'UE10.

UE 10 LANGUE ETRANGERE	TD
Anglais	15h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit notarial se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center

d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission en Master 1 droit notarial entraîne de plein droit l'accès au Master 2 droit notarial d'Université Côte d'Azur.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC		
							Contrôle continu (CC)	Nbre d'évaluation minimum	Nature
UE 1 : droit des régimes matrimoniaux	6	4	Oui	Oui	CC&CT		2		
UE 2 : droit international privé	6	4	Oui	Oui	CC&CT		2		
UE 3 : matières complémentaires 1	6	1	Oui	Oui					
Contrats spéciaux et techniques contractuelles		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
UE 4 : matières complémentaires 2	6	2	Oui	Oui					
Droit des assurances		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit bancaire		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit du numérique		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Droit des collectivités territoriales		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Contentieux administratif		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
UE 5 : langue étrangère	6	1	Oui						
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT NOTARIAL

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 6 : droit des successions	6	4	Oui	Oui	CC&CT		2			
UE 7 : droit de l'urbanisme	6	4	Oui	Oui	CC&CT		2			
UE 8 : matières complémentaires 3	6	1	Oui	Oui						
Fiscalité de l'entreprise		1	Non	Oui	CT				Écrit	1H
UE 9 : matières complémentaires 4	6	2	Oui	Oui						
Droit administratif de l'environnement		1	Non	Oui	CCI		2			
Droit de l'environnement		1	Non	Oui	CT				Écrit	1H
Droit des mineurs		1	Non	Oui	CT				Ecrit	1H
Droit des entreprises en difficulté		1	Non	Oui	CT				Oral*	
UE 10 : langue étrangère	6	1								
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2		Oral	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

**Au-delà de 60 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 100 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

***Au-delà de 80 inscrits par groupe CM, l'épreuve d'oral peut être remplacée par une épreuve écrite d'1h à la demande de l'enseignant. Au-delà de 120 inscrits par groupe CM, l'épreuve oral est automatiquement remplacée par une épreuve écrite d'1h.*

Mention « DROIT NOTARIAL »

MASTER 2 DROIT NOTARIAL

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Mathias LATINA, Professeur

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce diplôme permet l'accès, de droit, à l'Institut National des Formations Notariales (INFN). Il constitue donc la première étape permettant l'obtention du Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN).

Il est conforme à l'Arrêté du 5 juillet 2023 : [Arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#).

Préparé au sein de la Faculté de Droit et Science Politique, il a pour objet l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit intéressant le notariat et l'acquisition des techniques professionnelles notariales.

Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des séminaires d'application ;
- un **stage d'une durée minimum de 2 (deux) mois** (sauf alternance, dans une étude de notaire), uniquement dans un office notarial, sous l'égide de la Chambre départementale des Notaires des Alpes-Maritimes. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire professionnel par l'étudiant. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Conditions d'accès et prérequis

Au titre de l'année universitaire 2024-2025, le Master 2 « Droit notarial » est ouvert **uniquement** aux titulaires du Master 1 « Droit notarial » de Nice, session 2023-2024.

Cette formation n'est donc pas ouverte, pour la rentrée prochaine, aux candidats extérieurs ni aux étudiants Niçois souhaitant changer de Mention.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38973

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), **dans le cadre d'un contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires peuvent ainsi être enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56
- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **350 heures**, hors examens et stage.

Les enseignements sont donnés dans les **locaux de la Faculté de Droit et Science politique de Nice**, par des Enseignants-chercheurs et des praticiens. Certains enseignements peuvent avoir lieu à la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes ou sur d'autres sites.

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE1 - Matières fondamentales			9	6	
Droit des obligations et de la preuve	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Mathias LATINA
Droit privé de l'immeuble	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Hania KASSOUL
Droit commercial	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Me Camille ISSERT
UE2 - Matières complémentaires			9	3	
Droit des personnes et du couple	18	CC		1	Anne-Sophie LUCIANO
Droit de la propriété et de ses démembrements	18	CC		1	En attente
Droit de l'environnement	18	CC		1	Grégoire LERAY
UE3 - Matières disciplinaires			6	1	
Droit public notarial	10	CT Oral unique 20mn sans préparation		1	Me Charlotte BONNEUIL
Organisation professionnelle et déontologie	10				Mathias LATINA
Structures d'exercice du notariat	9				En attente
UE4 - Formation à la recherche (PPR)			6	0.5	
Méthodologie de la recherche	10	Non Noté		NN	Hania KASSOUL
Anglais	12	CC		0.5	Lynsey REDFERN
TOTAL SEMESTRE 3	195h		30	10.5	
UE5 - Matières fondamentales			6	4	
Régimes matrimoniaux et succession	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Me Pier-Alban BIGNELL
Droit du crédit et des sûretés	30	CC & CT - Écrit 03h00		2	Diane BOUSTANI & Me Mickaël KLEYER
UE6 - Matières complémentaires			6	3	
Droit de l'urbanisme	18	CC		1	Isabelle ARNOLD
Fiscalité notariale	18	CC		1	Me Florian PERNES
Droit internationale privé notarial	18	CC		1	Marie-Cécile LASSERRE
UE7 - Matières disciplinaires			6	1	
Enregistrement et publicité foncière	9	CT Oral unique 20mn sans préparation		1	Éric LEVASSEUR
Responsabilité notariale	10				Mathias LATINA
Droit du numérique et notariat	10				Mélissa MOUREY
UE8 - Formation à la recherche (PPR)			12	2.5	
Mémoire professionnel	----	CT Oral 20mn		2	Équipe pédagogique
Anglais	12	CC		0.5	Lynsey REDFERN
TOTAL SEMESTRE 4	155h		30	10.5	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 350H de formation et 16H d'examens

Alternance / Stage

Hors alternance, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un **stage de deux mois minimum, uniquement dans un office notarial**. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Les étudiants doivent rédiger et soutenir un mémoire professionnel destiné à mettre en évidence l'expérience acquise au cours du stage et à mobilisé les connaissances théoriques qu'ils ont acquises sur une question pratique qui intéresse le notariat.

L'alternance donne lieu à un rapport écrit qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant qui encadrera l'étudiant dans son travail.

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit et au plus tard le 30 juin.

Le M2 Droit notarial est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

UE1 et UE5. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de trois heures : *1 note sur 20, coef. 1*

UE2 et UE6. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

UE3 et UE7. Le contrôle des connaissances de chacune des matières de ces 2 UE s'effectue ainsi :

- un oral unique portant sur les trois matières de l'unité : *1 note sur 20, coef. 1*

UE4. Le contrôle des connaissances de cette UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu en Anglais (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 0.5*
- la méthodologie de la recherche n'est pas évaluée

UE8. Le contrôle des connaissances de cette UE s'effectue ainsi :

- une note de contrôle continu en Anglais (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 0.5*
- le Mémoire professionnel donne lieu à *1 note sur 20, coef. 2*

Moyens et méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Huit unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques et des séminaires, des travaux pratiques et un travail personnel encadré (méthodologie de la recherche et mémoire).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet, à Moodle, aux livres numériques et à l'emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Madame Marine ROBERI au 07 88 91 84 95. L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est partiellement pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Monsieur Mathias Latina, Professeur : mathias.latina@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI



MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Responsables pédagogiques : Pr. Patrice REIS et Pr. Gustavo CERQUEIRA

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 droit des affaires se déroule en deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le programme du semestre 1 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 1	CM	TD
UE Droit économique	30h	15h
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h	15h
UE Droit des assurances	30h	15h
UE Droit bancaire	30h	15h
UE Droit international privé	30h	15h

Article 1.1.2 : L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 1 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.1.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Droit économique	30h
Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h
Droit des assurances	30h
Droit bancaire	30h
Droit international privé	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 1	CM
Contrats spéciaux et technique contractuelle	30h
Droit du numérique et des données	20h
Droit comptable	20h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Mineure DS4H	Information indisponible

Article 1.1.3 : L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 1		15h

Et choisit l'un des enseignements suivants :

Ateliers pratiques du droit des affaires	20h	
Projet DS4H S1	<i>Information indisponible</i>	

Article 1.1.4 : L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
UE Procédure civile et des affaires 1	30h	15h
UE Droit économique	30h	15h
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	40h	15h
UE Droit des assurances	30h	15h
UE Droit bancaire	30h	15h
UE Droit international privé	30h	15h

Article 1.2 : Le programme du semestre 2 est composé par l'étudiant de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : L'étudiant choisit deux enseignements fondamentaux parmi les enseignements suivants :

Enseignements fondamentaux 2	CM	TD
UE Restructuration des entreprises en difficulté	30h	15h
UE Droit de la consommation et de la distribution	30h	15h
UE Droit de l'environnement	30h	15h
UE Droit social de l'entreprise	30h	15h
UE Propriété industrielle	30h	15h

Article 1.2.2 : L'étudiant choisit quatre enseignements dans l'UE « enseignement de spécialisation 2 ».

Le choix porte, d'abord, sur deux enseignements appartenant à l'enseignement fondamental (art. 1.2.1), parmi ceux non retenus par l'étudiant en travaux dirigés, à savoir :

Enseignements de spécialisation 2	CM
Restructuration des entreprises en difficulté	30h
Droit de la consommation et de la distribution	30h
Droit de l'environnement	30h
Droit social de l'entreprise	30h
Propriété industrielle	30h

Et, ensuite, sur deux enseignements de spécialisation parmi les enseignements suivants :

Enseignements de spécialisation 2	CM
Droit du commerce international	30h
Droit financier	30h
Fiscalité des entreprises	30h
Procédure civile et des affaires 1	30h
Mineure DS4H	<i>Information indisponible</i>

Article 1.2.3 : L'étudiant suit l'enseignement en anglais :

Projet Professionnel et Recherche	CM	TD
Anglais 2		15h

Et choisit l'un des enseignement suivants :

Techniques oratoires	20h	
Intelligence artificielle (EFELIA)	20h	

Projet DS4H S2	Information indisponible
----------------	--------------------------

Article 1.2.4 : L'étudiant peut choisir une UE supplémentaire en vue d'obtenir un certificat d'excellence, parmi les enseignements non choisis en enseignement fondamental et de spécialisation :

Certificat d'excellence	CM	TD
UE Restructuration des entreprises en difficulté	30h	15h
UE Droit de la consommation et de la distribution	30h	15h
UE Droit de l'environnement	30h	15h
UE Droit social de l'entreprise	30h	15h
UE Propriété industrielle	30h	15h
UE Procédure civile et des affaires 2	30h	15h

Article 2 : Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 3 : Un **certificat d'excellence** est délivré à tout étudiant qui réalise 3 TD par semestre (au lieu des 2 obligatoires), afin de récompenser son investissement. Sauf circonstances extraordinaires, il est interdit d'abandonner le certificat d'excellence en cours d'année universitaire.

Article 4 : L'étudiant est tenu à une assiduité aux enseignements présents et à distance, qu'ils soient magistraux ou de travaux dirigés. L'étudiant peut demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit des affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 4.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal sur les enseignements de droit et de science politique. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Article 9 : L'étudiant peut bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans le master 1 droit des affaires n'entraîne pas l'accès de plein droit au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
BLOC FONDAMENTAUX 1									
UE DROIT BANCAIRE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE Droit de la concurrence et régulation des plateformes numériques	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DES ASSURANCES	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT ECONOMIQUE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT INTERNATIONAL PRIVE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE SPECIALISATION	6	4	Oui	Oui					
Droit économique - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit de la Concurrence et Régul. des plateformes num. - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit des assurances - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Droit bancaire - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit international privé - sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Procédure civile 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Contrats spéciaux et techniques contractuelle		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Droit du numérique et des données		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Droit comptable		1	Non	Oui	CT			Écrit	2H
MINEURE DS4H S1		1	Non	Oui	<i>Informations disponibles : https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1</i>				
UE PPR	12	2	Oui	Oui					
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Atelier pratique du droit des affaires		1	Non	Oui	CT			Ecrit	1H
Projet DS4H S1		1	Non	Oui	CCI		2		
UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE		3	Oui	Oui					
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. Du CT	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
BLOC FONDAMENTAUX 2									
UE RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DE LA CONSOMMATION ET DE LA DISTRIBUTION	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE DROIT SOCIAL DE L'ENTREPRISE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE PROPRIETE INDUSTRIELLE	6	3	Oui	Oui	CC&CT	50%	2	ECRIT	3H
UE SPECIALISATION	6	4	Oui	Oui					
Retructuration des entreprises en difficulté - sans TD		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit de la consommation et de la distribution - sans TD		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit de l'environnement - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit social de l'entreprise - Sans TD		1	Non	Oui	CT			ORAL	
Procédure civile et des affaires 2 - sans TD		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit du commerce international		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Droit Financier		1	Non	Oui	CT			Écrit	3H
Fiscalité des entreprises		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Propriété industrielle		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Mineure DS4H S2		1	Non	Oui	<i>Informations disponibles : https://ds4h.univ-cotedazur.fr/formation/mineures-1</i>				
UE PPR	12	2	Oui	Oui					
Anglais		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Techniques oratoires		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Projet DS4H S2		1	Non	Oui	CCI		2		
Intelligence artificielle (EFELIA)		1	Non	Oui	CCI		2		
UE CERTIFICAT D'EXCELLENCE		3	Oui	Oui					
Toute matière choisie CM+TD		1	Non	Oui	CC&CT	50%	2	Écrit	3H

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

Mention droit des affaires MASTER 2 DROIT ÉCONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Jennifer BARDY Maîtresse de conférences

Grégoire LERAY, Professeur

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

La maîtrise des enjeux de durabilité s'impose comme une compétence indispensable à l'appréhension de la réglementation la plus récente et l'accompagnement de l'entreprise dans le défi sociétal de protection de l'environnement.

Le parcours Droit économique de l'environnement, spécialisation de la mention droit des affaires, offre une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise du cadre juridique de l'entreprise confrontée aux enjeux de durabilité.

Partant du constat que les activités et rapports économiques sont la première cause des atteintes portées à l'environnement, le droit économique et des affaires est mobilisé dans toutes ses branches pour repenser l'entreprise.

La formation des juristes de droit des affaires ne peut ignorer ces enjeux devenus incontournables pour celles et ceux souhaitant devenir les interlocuteurs juridiques privilégiés de l'entreprise, qu'il s'agisse de la conseiller, de la défendre, quelle que soit sa taille, quel que soit son secteur d'activité.

Le Master 2 Droit économique de l'environnement (D2E) entend répondre à ces nouveaux défis et aux besoins de formation qui les accompagnent.

Cette formation prend en considération la profondeur des évolutions en cours. Le parcours Droit économique de l'environnement propose des enseignements permettant d'appréhender, à la lueur des enjeux de durabilité, le cadre juridique de l'entreprise, ses « nouvelles » responsabilités (responsabilité environnementale, devoir de vigilance, renforcement normatif de la RSE), les outils indispensables à la construction d'une entreprise soutenable (comptabilité, fiscalité, finance) et les outils juridiques de bonne gestion de ses risques, particulièrement le passif environnemental de l'entreprise (droit des contrats, droit des assurances, droit des entreprises en difficulté). Grâce à cette formation, assurée par des universitaires et des praticiens experts de ces sujets, les juristes diplômés du parcours D2E seront capables d'appréhender les nouveaux risques juridiques liés au déploiement des objectifs du Pacte vert européen (CSRD, devoir de vigilance, MACF, allégations environnementales).

Insertion professionnelle

La formation aussi bien théorique que pratique permet de rendre les professionnels de demain opérationnels rapidement dans ces métiers : avocat ; juriste d'affaires ; conseiller auprès des entreprises ; conseiller en environnement ; responsable du développement durable ; manager des risques ; *compliance officer* ; responsable de site Hygiène-Sécurité-Environnement...

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit économique de l'environnement » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à mi-avril. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (260 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Entreprise, climat et biodiversité			6 Ects	1
Entreprise, climat et biodiversité	30	CT/ Ecrit 3h	Grégoire Leray, Professeur UniCA, et Sarah Vanuxem, Maîtresse de conférences HDR UniCA	1
UE Enjeux environnementaux et cadre juridique de l'entreprise			6 Ects	3
Droit de la concurrence, de la consommation et environnement*	20	CT/Ecrit 2h	Walid Chaiehloudj, Professeur Université de Perpignan, et Lémy Godefroy, Maîtresse de conférences HDR UniCA	1
Droit des sociétés et environnement*	20	CT/Ecrit 2h	Irina Parachkévova-Racine, Professeure UniCA	1
L'entreprise et les administrations de surveillance et de contrôle	15	CT/Ecrit 2h	Julien Dellaux, Professeur UniCa	1
UE L'entreprise responsable			6 Ects	4

Le devoir de vigilance de l'entreprise*	20	CC	Ana-Maria Ilcheva, Maîtresse de conférences UniCA	1
Responsabilité environnementale de l'entreprise	30	CC	Grégoire Leray, Professeur UniCA	1
RSE (approfondissement en environnement)	10	CC	Magali Boucaron, Maîtresse de conférences UniCA	1
Responsabilité sociale de l'entreprise*	20	CC	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA	1
UE L'entreprise soutenable				6 Ects
Finance durable	20	CT/Ecrit 2h		1
Comptabilité écologique	20	CT/Ecrit 2h	Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
Fiscalité environnementale	10	CT/Ecrit 1h	Elsa Bischoff, doctorante UniCA	1
UE La gestion du risque environnemental par l'entreprise				6 Ects
La gestion contractuelle du risque environnemental	15	CC	Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
La gestion assurancielle du risque environnemental	15	CC	Grégoire Leray, Professeur UniCA, et Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
La gestion du risque environnemental de l'entreprise en difficulté	15	CC	Delphine Ronet-Yague, MCF Univ. Aix-Marseille Walid Chaiehloudj, Professeur Université de Perpignan	1

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit (53 heures) :

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Projet professionnel et de recherche				30 Ects
Anglais	20	CC	Yvette Franco	1
Séminaires droit privé et économique de l'environnement	20	CT/Ecrit 2h		1
Méthodologie de la recherche	13	-		-
Rapport de stage / Mémoire et soutenance		CT/Oral 30mn		3

Total des heures à l'université : 330h (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit économique de l'environnement se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit ou oral. Contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le rapport de stage, mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'ECUE Rapport de stage/Mémoire et soutenance au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cet ECUE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCarts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Droit économique de l'environnement » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com.

Coût de la formation en alternance

14€/heure ,Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Réseau ALUMNI



Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT ALGORITHMIQUE ET GOUVERNANCE DES DONNEES

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Caroline LEQUESNE

Maître de conférences UNICA

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit algorithmique et gouvernance des données » a pour finalité d'offrir une formation originale et innovante sur les enjeux juridiques des « deep technologies », grâce au programme de recherche *Deep Law for Technologies* (DL4T). La master DL4T propose un programme, alliant droit public et droit privé, économie et initiation aux *deep tech*. Le programme associe en outre à une solide formation théorique des pratiques et des ateliers de terrain.

La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui sont confrontés aux technologies dites « disruptives ». Le but est de former le juriste de demain, dans la compréhension des enjeux technologiques. Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions transdisciplinaires qui se trouvent appréhendées par le droit, l'économie, mais aussi les sciences dures (mathématiques, statistiques...). En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle ». Cette chaire est dédiée à la recherche fondamentale en Droit économique & IA. Elle accueille chaque année un nouveau titulaire, académique étranger, et organise une série de conférences pluridisciplinaires.

Le master propose aux étudiants l'insertion dans la FabLex : adossée au programme DL4T, la FabLex est la première unité de recherche appliquée en droit dédiée aux deep tech. Elle permet aux étudiants de prendre part à des réalisations concrètes telles que la construction de protocoles juridico-techniques au service de la compliance. Ce programme permet une implication effective des étudiants sur le terrain, au contact des acteurs tout au long de leur formation.

La formation fera intervenir universitaires (droit public, droit privé, mathématiques, informatique & économie), ingénieurs, techniciens et acteurs de terrain (avocats, DPO, administratifs, entreprises etc..).

Insertion professionnelle

La formation a vocation à former des juristes avec un bagage scientifique dans tous les métiers inhérents à la gouvernance et la protection des données, la cryptoshère (métier de la blockchain) et les processus d'administration algorithmique, au sein de l'administration comme de l'entreprise.

Cette formation vise à répondre à une demande de plus en plus forte de la part des entreprises, cabinets d'avocats et administrations. Les recruteurs peinent à trouver des profils combinant une formation juridique et des connaissances techniques solides. Il s'agit donc d'une formation de niche de plus en plus sollicitée.

La formation ouvre également la voie à la recherche

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit algorithmique et gouvernance des données » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Une bonne maîtrise de la langue anglaise est requise

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre à la 1^{er} semaine d'avril**. Des séminaires d'application en extérieur seront possibles. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 minimum après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (**330 heures**)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Droit algorithmique fondamental			6 Ects	3.5
Droit économique et I.A. (Chaire Koyré)*	20	-	Marina Teller, PR UniCA	-
Introduction au Droit algorithmique I - IA et grandes notions du droit privé et oral	15	CT/Oral 15mn	Marina Teller, PR UniCA	1
Introduction au Droit algorithmique II - IA et grandes notions du droit public et oral	15	CT/Ecrit 2h	Caroline Lequesne, MCF UniCA	1
Droit de la Gouvernance et protection des données personnelles	20	CT/Ecrit 2h	Julie Charpenet	1
Droit de la protection des données approfondi	10	CT/Ecrit 1h	Aurélie Bayle, Professionnelle	0.5
UE Droit algorithmique Appliquée (1)			6 Ects	5.5
Module Droit algorithmique & Justice				
Transformation des métiers du droit et LegalTech*	10	CCI	Vincent de Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Droit de la responsabilité algorithmique	20	CT/Ecrit 2h	Raphael Mourere, Doctorant Thi-Lé-My Godefroy, MCF UniCA	1
Droit pénal du numérique*	20	CT/Ecrit 2h	Laurent Saenko, PR Université D'Aix Marseille	1

Module Droit algorithmique & Finance				
Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)*	10	CT/Ecrit 1h	Anne Trescases, MCF UniCA	0.5
Droit de la cryptofinance & Token economy*	20	CT/Ecrit 2h	Frederic Marty, CR CNRS Rémy Ozcan, Avocat	1
Module Droit algorithmique & Action publique				
Service public de la donnée	10	CT/Oral 15mn	Caroline Lequesne, MCF UniCA	0.5
Droit des libertés fondamentales et numérique	20	CCI	Pauline Turk, PR UniCA	1
UE Droit algorithmique Appliquée (2)			6 Ects	4.5
Module Droit algorithmique & Contract				
Droit des contrats et algorithmes	20	CCI	Eva Mouial, PR UniCA	1
Blockchain et standardisation*	10	CT/Ecrit 1h	Michelle Abraham, Avocate	0.5
Module Droit algorithmique, Concurrence et Santé				
Pratiques anticoncurrentielles et algorithmes	10	CT/Ecrit 1h	Frederic Marty, CR CNRS	0.5
Entreprise et cyber-risque*	10	CT/Ecrit 1h	Eric Rolin, professionnel Flavie Walter, Doctorante	0.5
Santé connectée et garanties humaines	10	CT/Ecrit 1h	David Gruson, Avocat	0.5
Module Droit algorithmique & Territoires				
Gestion des risques cyber	10	CT/Ecrit 1h	Kevin Heydon, professionnel	0.5
Politique de la ville et IoT (Smart City)	10	CT/Ecrit 1h	Mehdi kimri, Doctorant	0.5
Droit et régulation des plateformes	10	CT/ Oral prép. 10mn audition 10mn	Léonie Blaszyk, Doctorante	0.5
UE Droit algorithmique in situ			6 Ects	1
Atelier Droit algorithmique et fiction	10	CT/Ecrit 1h	Ugo Bellagamba, MCF UniCA Giorgini Giulio-Cesaré, MCF UniCA	0.5
Atelier de rédaction et pratiques contractuelles	10	CT/Ecrit 1h	Mathias Latina, PR UniCA	0.5
UE PPR Deep Tech			6 Ects	2
Ateliers d'initiation technique	15	CCI	Gillian Masse, Juriste Serena Villata, Enseignant-chercheur	1
Ateliers professionnels	15	CCI	Caroline Lequesne, MCF UniCA	1

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (10 heures)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evalutation	Enseignants	Coef.
UE Projet professionnel et de recherche			30 Ects	3
Soutenance Mémoire et stage ou alternance		CT/Oral 30mn		3
Méthodologie de la recherche	10		Caroline Lequesne, MCF UniCA	NN

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Total des heures à l'université : 355 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit algorithmique et gouvernance des données se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit ou oral. Contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. Le rapport de stage ou d'alternance et la soutenance est noté sur 60. (Voir programme ci-dessus).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est prévue pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit algorithmique et gouvernance des données », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2023-24). Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite 2023: 100%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 70% en emploi, 10% en étude, 20% en recherche d'emploi
(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Réseau ALUMNI



Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT DES DIFFERENDS D'ENTREPRISE ET DU TRAVAIL

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Jean-Sylvestre BERGÉ et Anne-Sophie GINON

Professeurs

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le métier de juriste spécialisé en droit de l'entreprise et du travail suppose une parfaite maîtrise du traitement des différends qui peuvent se rencontrer dans le monde économique.

Le Master 2 « Droit des différends d'entreprise et du travail » offre de revisiter l'ensemble des connaissances acquises par les étudiants dans leur parcours antérieur, tant en droit des affaires qu'en droit social, dans leur dimension stratégique.

Les différends sont appréhendés non seulement dans le contexte interne mais également international et européen.

Ils sont saisis dans :

- les rapports de marché ;
- les rapports contractuels et délictuels ;
- les rapports individuels et collectifs du travail ;
- la technique contractuelle ;
- la dimension pénale.

En choisissant leur spécialisation, soit en droit de l'entreprise (sociétés, distribution, valeurs immatérielles), soit en droit du travail (relations de travail, ressources humaines, responsabilité sociale) et en se familiarisant avec la pratique de l'anglais juridique, les étudiants se dotent d'outils complémentaires qui répondent aux attentes du monde professionnel.

Une partie significative des enseignements est assurée par des professionnels. Les exercices pédagogiques privilégient l'étude du traitement de cas.

Insertion professionnelle

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à des postes de haut niveau ou à une qualification poussée dans toutes les carrières de juristes (en entreprise, en cabinet d'avocat, comme magistrat, comme médiateur, comme juriste auprès des autorités de marché, comme négociateur dans les organismes professionnels) qui requièrent des connaissances stratégiques à même de permettre le traitement des situations de conflit.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « « Droit des différends d'entreprise et du travail » » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention droit des affaires de Nice (e-candidat).

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques (avec des séminaires mutualisés avec d'autres spécialités de la mention affaires), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de septembre au mois de mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (**290 heures parcours droit de l'entreprise, 294h parcours droit du travail**).

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Compétences fondamentales : Stratégie des différends				6 Ects
Stratégies des différends internes	20	CC/CT Ecrit 3h	G. Cerqueira	1 (CT 0.5)
Strategies for international and European disputes	20	CC/CT Ecrit 3h	J.-S. Bergé	1 (CT 0.5)
UE Compétences disciplinaires I : Différends de l'entreprise et du travail				6 Ects
Traitement des différends de marché	20	CCI	W. Chaiehloudj	1
Traitement des différends contractuels et délictuels	20	CCI	E. Mouial-Bassilana	1
Traitement des différends individuels du travail	20	CCI	A.-S. Ginon	1
Traitement des différends collectifs du travail	20	CCI	Ch. Gailhbaud	1
UE Compétences disciplinaires II : Différends de l'entreprise et du travail				6 Ects
Histoire des différends d'entreprise et du travail	20	CCI	S. Maccagnan	1
Technique contractuelle ¹	20	CCI	V. Hauret et E. Medina (Avocates)	1

Traitement pénal des différends de l'entreprise et du travail	20	CCI	L.Saenko	1
UE Compétences transversales				6 Ects
Méthode de droit économique	10	CCI	J-S Bergé	1
Anglais des affaires ¹	20	CCI	Ingrid Coinquet (Avocate)	1
Atelier pratique en droit de l'entreprise (projet tutoré)	10	CCI	Th. Vivian (avocat)	1
Atelier pratique en droit du travail (projet tutoré)	10	CCI	C. Blanchard-Crego et P. Malgras (avocates)	1
Compétences de spécialisation – 1 UE au choix				
UE Parcours Droit de l'entreprise				6 Ects
Droit des sociétés approfondi ⁱ	20	CCI	I. Parachkévova-Racine	1
Droit de la distribution ¹	20	CCI	E. Mouial-Bassilana	1
Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise ¹	20	CCI	F. Siirainen	1
UE Parcours Droit du travail				6 Ects
Droit du travail approfondi	20	CCI	Agnès Ballereau Thimothé Henry	1
Gestion des ressources humaines (IAE) ⁱⁱ	24	CCI	M. Valax	1
Responsabilité sociale des entreprises ⁱⁱⁱ	20	CCI	A.-S. Ginon	1

1 Mutualisé avec le M2 Juriste d'affaires

2 Mutualisé avec le Master d'administration des entreprises (IAE)

3 Mutualisé avec le M2 Juriste d'affaires et le M2 Droit économique de l'environnement

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Projet professionnel et de recherche – 1 UE au choix				30 Ects
UE Voie professionnelle				6
Rapport de stage ou d'Alternance + Etude de cas et soutenance	-	CT/ Oral 30mn		
UE Voie recherche				6
Mémoire de recherche et soutenance	-	CT/ Oral 30mn		

Total des heures à l'université : **297h parcours droit de l'entreprise, 301h parcours droit du travail. (Examens compris)**

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit des différends d'entreprise et du travail se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'unité 1 font l'objet d'un contrôle continu (CCI) (50%) et de 2 épreuves écrites terminales (CT) de 3h chacune (50%). Chaque enseignement est noté sur 20.

Les UE 2/3/4/5 font l'objet d'un contrôle continu reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. Chaque enseignement est noté sur 20.

Le rapport de stage ou d'alternance + Etude de cas et sa soutenance ou le mémoire de recherche et sa soutenance sont notés sur 120 points, coefficient 6.

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est prévue pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit des différends d'entreprise et du travail », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 93.33 %

Réseau ALUMNI



Mention droit des affaires MASTER 2 DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Thierry MARTEU et Amelle GUESMI

Maîtres de conférences UNICA

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » a pour objectif d'offrir une formation complète et approfondie aux différents outils de la propriété intellectuelle appliqués aux nouvelles technologies et, en particulier, aux technologies de l'information et de la communication. De nombreux aspects sont abordés, dans une démarche pluridisciplinaire qui permet d'étudier toutes les problématiques liées à la protection, la gestion, la valorisation et la défense des biens immatériels. Des modules de formation complémentaires et optionnels sont proposés : Digital Business (SKEMA), Innovation and design thinking (Disrupt@UCA), Web Privacy (INRIA), Introduction to scientific research and experimentation (ED STIC UCA), Computational Linguistics (UCA).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du Droit des Affaires, spécialisés en propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies : juristes chargés de valoriser les créations intellectuelles d'entreprise, chargés de valorisation en entreprise publique ou privée, juristes partenaires de la gestion de l'innovation, responsables de services de propriété intellectuelle, responsables juridiques des systèmes d'information au sein des entreprises privées et publiques, juristes au sein d'entreprise, juristes dans des cabinets d'avocats, spécialistes de la veille juridique.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier.
capacité d'accueil : 25 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels.

La formation comprend des enseignements en français et en anglais, théoriques et pratiques (avec des séminaires animés par des professionnels ainsi qu'un test final en anglais : TOEIC), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de Septembre au mois d'avril. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 minimum après la fin des cours vient compléter la formation.

La durée de la formation est de 12 mois et compte 324h, (hors DS4H) heures de cours en présentiel. La formation est dispensée en distanciel uniquement pour les alternants résidant hors du département.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (324 heures hors DS4H).

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Mise à niveau de la PI			3 Ects	2
Propriété littéraire et artistique	10	CT/Ecrit 30mn	Fabrice Siirainen, Pr UniCA	1
Droit des brevets	6	CT/Ecrit 30mn	Jean-Pascal Decobert, Conseil en PI Nicolas Hautier, Conseil en PI	0.5
Droit des marques	6	CT/Ecrit 30mn	Lauriane Garcia, Avocate	0.5
UE Approche technique de la PI			6 Ects	3
Brevets d'invention	10	CT/Ecrit 1h	Thibault Marmonnier, Conseil en PI Allison Brizio, Conseil en PI	0.5
Marques / Dessins et modèles	15	CT/Ecrit 2h		1
Droit de la PI et droit de la concurrence	15	CT/Ecrit 2h	Fabrice Siirainen, Pr UniCA	1
Droit du Travail et PI	10	CT/Ecrit 1h	Aurélien Guidat, Avocat	0.5
UE Approche technique du numérique			3 Ects	3
Protections des données à caractère personnel	20	CT/Oral 15mn	Isabelle Cantero, Avocate	1
Droit Pénal du numérique	10	CT/Oral 15mn	Fabienne Ghelfi, Mcf UniCA	0.5
Protection des noms de domaine	6	CT/Ecrit 30mn		0.5
Droit des intermédiaires techniques	10	CT/Ecrit 1h		0.5
Protection des logiciels et des bases de données	10	CT/Ecrit 1h		0.5

UE Aspects internationaux			3 Ects	2.5
Droit international de la PI	20	CT/Ecrit 2h	Sophie Druffin Bricca- Mcf Aline Dosdat, Avocate Segolene Luherne, Conseil en PI Thibault Marmonnier, Conseil en PI	1
Droit international privé	15	CCI	Jean-Sylvestre Bergé, Pr	1
Droit douanier	10	CT/Ecrit 1h	Benoit Olivier, Inspecteur des douanes	0.5
UE Pratique contractuelle			6 Ects	3.5
Brevets	10	CT/Ecrit 1h		0.5
Marques	10	CT/Ecrit 1h		0.5
Droit d'auteur	7	CT/Ecrit 30mn		0.5
Contrats Informatiques et électroniques	20	CCI	Pascal Agosti, Avocat	1
Outils logiciels et négociation contractuelle	5	CT/Ecrit 30mn	Ilène Choukri, Avocate, Juriste	0.5
Séminaires techniques	10	CT/Ecrit 1h	Jean-Sylvestre Bergé, Pr UniCA	0.5
UE Stratégie de la PI			3 Ects	2
Management de la PI	10	CT/Ecrit 1h	Jean-Pascal Decobert, Conseil en PI	0.5
Fiscalité des innovations	6	CT/Ecrit 30mn	Olivier Liperini, Avocat	0.5
Financement des innovations	6	CT/Ecrit 30mn	Cédric Palazzetti, Avocat	0.5
Stratégie du contentieux	10	CT/Ecrit 1h	Lauriane Garcia, Avocate	0.5
UE Anglais de la PI			3 Ects	2
Legal issues	50	CCI	Lynsey Redfern, Prag	2
UE Projets tutoré – 1 au choix			3 Ects	4
Projet tutoré (mémoire professionnel)		CCI		2
Projet DS4H S3		CCI		2
Méthodologie de la recherche	8	-		
UE Alternance / DS4H 1 option au choix			3 Ects	1
Evaluation entreprise (Alternance)		Evaluation entreprise		1
UE mineures DS4H S3	24	CCI		1

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

SEMESTRE 4

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Projet Professionnel et de Recherche			30 Ects	4
Rapport de stage/d'alternance et soutenance		CT/Soutenance 30mn		4

Total des heures à l'université : 345 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit, oral ou contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise ou d'un stage sont notés sur 80 (Coef 4).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UC Arts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 100%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 60% en emploi, 20% en étude, 10% en recherche d'emploi
(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Réseau ALUMNI



Mention droit des affaires MASTER 2 DROIT DE LA SANTÉ ET DU RISQUE SOCIAL

Formation en alternance et formation continue

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :
Anne-Sophie GINON, Professeure
Anne TRECASSES, Maître de conférences

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Avec un volume de formation de plus de 300 heures, dispensées tant par des universitaires que des professionnels, ce M2 dote les étudiants de connaissances approfondies en matière de prévention et de gestion des risques sanitaires et sociaux. A l'issue du M2, les étudiants seront en capacité d'élaborer des solutions juridiques d'anticipation, d'évaluer une situation de risque social comme de conseiller des solutions à moyen et à long terme. Les étudiants pourront réaliser leur parcours de M2 en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou choisir d'effectuer un stage de 2 mois minimum ou encore un mémoire de recherche. Ils seront dotés de compétences d'analyse et de réflexion juridiques mais aussi de méthodes et de techniques de gestion comme d'outils pratiques, et donc de compétences qui sont fortement recherchées actuellement dans le secteur de la santé.

Insertion professionnelle

Droit de la santé, droit des assurances et droit social sont des champs de compétences recherchés tant par les entreprises que par les administrations et les associations. Les étudiants pourront pour exercer les différents métiers de *juriste dans le secteur de l'assurance de personnes et de protection sociale* (entreprises, sociétés d'assurances, mutuelles et caisses), mais aussi de *juriste dans le secteur de la santé* (entreprises en santé, administrations sanitaires et sociales, secteur hospitalier, Ephad, cliniques, maisons de retraite non médicalisées). Ils pourront *présenter les concours des fonctions publiques consacrés aux carrières sociales* (EN3S, EHESP, attaché territorial, inspecteur du sanitaire et social etc.), ou choisir d'exercer en tant qu'avocat, en tant que spécialiste de l'indemnisation des produits et des dommages corporels.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit de la santé et du risque social » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à fin mars. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 2 mois minimum après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (155 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Politiques de gestion du risque		6 Ects		
Droit des assurances	20	CCI	Anne Trescases, Maître de conférences UniCA	1
Droit et politiques publiques de santé	20	CCI	Mourad Rebbani, Directeur régional délégué avec des intervenants professionnels	1
Droit de la protection sociale	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA	1
UE Mécanismes de gestion du risque		6 Ects		
Droit social du sénior (prévoyance et fin de carrières)	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA Christine Gailhbaud, Maître de conférences UniCA et avocate	1
Contrats et garanties d'indemnisation	20	CCI	Marie Zaffagnini, Maître de conférences UniCA	1
Droit des usagers et des majeurs protégés	30	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemain, Maître de conférences UniCA	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Méthodologie du mémoire et du rapport de stage	5	-	Gustavo Cerqueira, Professeur, UniCA	-
Atelier : Droit du dommage corporel, procédures et expertises	20	CCI	Jean-Raphaël Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat avec des conférenciers extérieurs	1
Option facultative : Histoire de la protection sociale*	24	CT/Oral	Frédéric Constant, Professeur UniCA	1

* Mutualisée avec le M2 Histoire du droit et Conservation du Patrimoine

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (145 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Stratégies d'anticipation des risques		6 Ects		
Stratégies qualité et prévention des risques sanitaires	20	CCI	Mourad Rebbani, Directeur régional délégué, Fondation les Diaconesses de Reuilly	1

Stratégies commerciales et groupements en santé	20	CCI	Giulio-Cesare Giorgini, et Benjamin Ferrari, Maîtres de conférences UniCA	1
Stratégies judiciaires et règlement des différends	20	CCI	Thibault Goujon-Bethan, Professeur Lyon III et UniCA Jean-Raphael Demarchi, Maître de conférences UniCA et avocat	1
UE Compliance, veille et intelligence artificielle		6 Ects		
RGDP, compliance et IA	30	CCI	Lémy Godefroy, Maître de conférences UniCA Julie Charpenet, Docteur en droit privé	1
Actuariat et économie de l'assurance	20	CCI	Katell Savidan, Enseignant-chercheur en calcul actuariel	1
Veille, déontologie et conflits d'intérêts	20	CCI	Anne-Sophie Siew-Guillemain, Maître de conférences UniCA Cyrille Cliryx, Responsable protection sociale Servyr	1
UE Projet professionnel de recherche		18 Ects		
Mémoire et soutenance		CT/Oral		3
Atelier : Contrôle de gestion et financement des établissements	15	-	Intervenants professionnels, conférenciers extérieurs	

Total des heures à l'université : 301h (Examens compris).

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit de la santé et du risque social se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : contrôle terminal (CT) écrit, oral ou contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation à l'oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la santé et du risque social » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

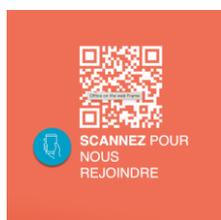
Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2022-23). Devis sur demande auprès du CFA marine ROBERI 07 88 91 84 95 L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise.

Réseau ALMNI



Mention droit des affaires MASTER 2 JURISTE D'AFFAIRES

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Eva MOUIAL-BASSILANA, Professeure

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE, Professeure

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Juriste d'affaires » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la conduite des affaires juridiques et contentieuses des entreprises. La formation vise, en premier lieu, à renforcer les connaissances dans tous les domaines du « Droit de l'entreprise » (Droit des sociétés, Droit des contrats, Droit fiscal, Droit des assurances, Droit de la propriété industrielle, etc.). Elle a, en second lieu, pour objectif de donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide dans un cabinet ou dans les services juridiques d'une entreprise (étude de cas, conception de montages contractuels et sociétaires, rédaction de contrats, etc.).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit (avocat en droit des affaires, juriste d'entreprise, juriste d'assurances, directeur administratif, chef de projet, etc.) aptes à mener à bien toute mission de conseil et d'assistance dans des branches aussi variées que le commerce, la finance, l'immobilier, la propriété industrielle, l'assurance, la banque.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Juriste d'affaires » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires : validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à mi-avril. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 minimum après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (300 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Rédaction d'actes juridiques		6 Ects		
Technique contractuelle*	20	CCI	Vanessa Hauret et Elsa Medina - Avocates	1
Anglais des affaires*	20	CCI	Ingrid Coinquet, Avocate	1
Contentieux économique et des affaires*	20	CCI	Gustavo Cerqueira, Professeur, UniCA	1
UE Fondamentaux de l'entreprise		6 Ects		
Droit des sociétés approfondi*	20	CCI	Irina Parachkévova, Professeure UniCA	1
Prévention et traitement des difficultés d'entreprise	20	CCI	Eva Mouial, Professeure UniCA	1
Droit de la distribution*	20	CCI	Eva Mouial, Professeure UniCA	1
UE Outils de l'entreprise		6 Ects		
Fiscalité des affaires*	15	CT/Ecrit 2h	Normand Bruno, Consultant	1
Droit comptable approfondi	15	CCI	Jennifer Bardy, MCF UniCA	1
Droit des marchés publics	15	CCI	Didier Langlois, Responsable juridique Lignes d'Azur	1
Droit de la protection des données approfondi	15	CCI		1
UE Protection de l'entreprise		6 Ects		
Droit des assurances approfondi	20	CCI	Anne Trescases, MCF UniCA	1
Droit et pratique de la protection des valeurs immatérielles de l'entreprise*	20	CCI	Fabrice Siirainen, Professeur UniCA	1
Droit des pratiques anticoncurrentielles approfondi	20	CCI	Patrice Reis, Professeur UniCA	1
L'entreprise en contexte – 1 UE au choix				
UE Option spécialisation – 3 cours au choix		6 Ects		
Droit des investissements internationaux	20	CCI	Philippe Saunier, Professeur UniCA	1
Contrat du commerce international	20	CCI	Yves Larue, Avocat Gustavo Cerqueira, Professeur, UniCA	1
Droit des sociétés et environnement*	20	CT/Ecrit 2h	Irina Parachkévova, Professeure UniCA	1
Fusions-Acquisitions	20	CCI	Yves Larue, Avocat	1
Le devoir de vigilance de l'entreprise*	20	CCI		1
Droit de la concurrence, de la consommation et environnement*	20	CT/Ecrit 2h		1

Responsabilité sociale de l'entreprise*	20	CCI	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA	1
UE Parcours concurrence		6 ects		
Droit processuel de la concurrence	20	CCI	Walid Chaiehloudj, Professeur	1
Droit matériel de la concurrence	20	CCI	Walid Chaiehloudj, Professeur, Godefroy De Boiscuillé, Maître de Conférences UniCA, Patrice Reis, Professeur UniCA	1
Droit de la concurrence sur les marchés numériques	20	CCI	Godefroy De Boiscuillé, Maître de Conférences UniCA	1

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre tous les enseignements (60 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE6 - Projet professionnel et de recherche		30 ects		
Rapport de stage/Alternance ou mémoire de recherche et méthodologie	30		Eva Mouial, Professeure UniCA, Irina Parachkévoa, Professeure UniCA	6
Soutenance		CT/ soutenance		2
Culture générale de droit économique et des affaires	10	CCI	Eva Mouial, Professeure UniCA, Irina Parachkévoa, Professeure UniCA	1
Droit des affaires in situ (consultations et procès)	20	CCI	Eva Mouial, Professeure UniCA, Irina Parachkévoa, Professeure UniCA	1

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Total des heures à l'université : 367h (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Juriste d'affaires se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : (CT) contrôle terminal écrit ou oral (CT). Contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le rapport de stage/alternance ou mémoire de recherche est noté sur 120 points (Coef 6)

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'ECUE « Rapport de stage/Alternance ou mémoire de recherche et méthodologie » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cet ECUE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Juriste d'affaires » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite 2022.23 : 100%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 43% en études, 48% emploi, 9% en recherche d'emploi

(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Réseau ALUMNI



Mention droit des affaires MASTER 2 DROIT BANCAIRE ET FINTECH

Formation en Apprentissage

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Marina TELLER

Professeure

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit bancaire et FinTech » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise des activités juridiques et contentieuses des établissements bancaires et financiers, avec une formation originale sur les enjeux financiers des « deep technologies », grâce au programme de recherche Deep Law for Technologies (DL4T). La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui concernent la banque et la finance.

Elle vise notamment à donner aux étudiants les savoirs faire nécessaires à une intégration rapide et efficace dans le milieu professionnel ou dans les cabinets spécialisés. Par l'adjonction et la synthèse des savoirs et des savoirs faire, la spécialité « Droit bancaire et financier » veut apporter aux étudiants une culture juridique propre à la banque et à la finance leur permettant de posséder une capacité de mobilité professionnelle.

En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle ». Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions pointues mêlant la finance et l'économie numérique. L'objectif est de former des praticiens dotés de qualités d'innovation et de réflexion leur permettant de s'adapter aux défis auxquels sera confronté l'univers bancaire et financier de demain.

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former des professionnels aptes à assurer toute fonction juridique dans le secteur de la banque et de la finance : responsable *compliance*, chargé de clientèle entreprise, responsable de clientèle privée, conseiller en produits épargne, analyste de prêt, gestionnaire de patrimoine, responsable contentieux, avocat spécialisé, etc..

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit Bancaire et Fintech » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice (via la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>)

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignements auprès du service de la Formation continue.

Tel. 04 89 15 21 50 - Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance – Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un **contrat d'apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, à partir du mois de septembre. Pour les étudiants qui ne sont pas en apprentissage, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (290h)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Enseignants	Coef.
UE Risques bancaires – contrôle continu		6 Ects	
Compliance	30	Bertrand Brehier, Professionnel Société Générale Julien Garnier, Société Générale Private Banking, Monaco ; Nessym Tyr	2
Analyse des risques bancaires	30	F. Vernanchet, Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	2
UE Gestion des risques – contrôle continu		6 Ects	
Droit des assurances approfondi	20	Anne Trescases, Maître de Conférences UniCA	1
Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)*	10	Anne Trescases, Maître de Conférences UniCA	0,5
Droit des opérations bancaires	20	Eva Mouial, Professeure UniCA	1
Insertion professionnelle	5	Stéphane Tounsi, Professionnel	-
UE Techniques bancaires et de financement – contrôle continu		6 Ects	
Financement alternatif et fonds d'investissement	20	Thierry Granier, Professeur, Juriste Loïc Chollet, Caisse d'Épargne, Monaco	1
Titrisation et financement structuré	10	Grégory Benteux, Avocat	0.5
Analyse financière et techniques de financement	20	Véronique Péres, Maître de Conférences IAE	1
UE Spécialisation Fintech et droit – contrôle continu		6 Ects	
Droit pénal du numérique*	20	Laurent Saenko, PR Université D'Aix Marseille	1
Blockchain et standardisation*	10	Michelle Abraham, Professionnel	0.5
Transformation des métiers du droit et LegalTech*	10	Vincent De Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Chaire Koyré (Droit économique et Intelligence Artificielle)*	20	Marina Teller, PR UniCA	-
FinTech	5	Sébastien Praicheux, Avocat	-
UE Spécialisation Fintech et Trading PPR – contrôle continu		6 Ects	
Droit de la cryptofinance § Token Economy*	20	Frederic Marty, CR CNRS, Rémy Ozcan, Avocat	1
Entreprise et cyber-risque*	10	Eric Rolin, professionnel et Flavie Walter, Doctorante	0.5
Histoire des banquiers et trading algorithmique	10	Bertrand Brehier, professionnel	0.5
Atelier Fablex 1	20	Marina Teller, Pr UniCA	-

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Élément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements **(112h)**

Description de la formation	Heures d'ensgt	Enseignants	Coef.
UE Spécialisation de réglementation bancaire et financière - Contrôle continu		6 Ects	
Règlementation bancaire et prudentielle	20	Vincent Jamet, Adj. au Chef du Service d'Études et de Coordination sur la Régulation Financière	1
Produits dérivés	20	Christophe Yvon, Responsable Droit des Opérations de Marché, SG	1
Droit des marchés financiers	10	Bertrand Brehier, Société Générale	0.5
Droit bancaire européen	20	Marco Bodellini, Mcf en droit bancaire Université de Londres	1
UE Projet professionnel et de recherche – contrôle continu		24 ects	
Grand oral et méthodologie de la recherche	20	Marina Teller, PR UniCA	3
Atelier Fablex 2	22	Marina Teller, PR UniCA	NN
Atelier professionnel : finance décentralisée (facultatif)	(5)		
Atelier professionnel : intelligence économique (facultatif)	(10)		

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Total des heures à l'Université : 402 heures.

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit bancaire et fintech se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Toutes les unités d'enseignement sont soumises à du contrôle continu reposant sur l'assiduité, participation orale, écrits ou travaux à préparer. La soutenance (Grand oral) est noté sur 60 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCarts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 9 : En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit bancaire et FinTech », les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

10393 € l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

Taux de réussite : 100%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 50% en emploi, 38% en étude, 13% en recherche d'emploi (Sources : Statistiques OVE, 2023)

Réseau ALUMNI





MASTER 1 DROIT PUBLIC

Parcours « Droit et procédures fiscales de l'entreprise »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Philippe LUPPI, Maître de Conférences

Ce Master offre une formation en droit fiscal de haut niveau, complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale, européenne et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux).

Il s'inscrit dans un parcours tubulaire.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé des unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

UE1 : Mobiliser le savoir spécialisé en territorialité des impôts	CM	TD
Fiscalité internationale	30h	15h
Fiscalité européenne	20h	15h
UE2 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des personnes	CM	TD
Impôt sur le revenu	10h	
Fiscalité du patrimoine mobilier et des prélèvements sociaux	10h	
UE3 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des entreprises	CM	TD
Principes comptables fondamentaux	20h	
TVA	30h	15h
UE4 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la famille	CM	TD
Droit des régimes matrimoniaux	30h	
Droit fiscal des régimes matrimoniaux	10h	
Droit fiscal des successions	20h	
UE5 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité du patrimoine immobilier 1	CM	TD
Fiscalité de l'aménagement urbain	20	
Fiscalité foncière locale	20	
UE6 : Conduire un projet professionnel	CM	TD
Anglais des affaires 1		15h
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	2h	
Préparation au CV et à l'entretien	5h	

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

UE7 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité entreprises en développement	CM	TD
Fiscalité des entreprises individuelles et en société	20h	
Fusions acquisitions de sociétés	15h	

UE8 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la cession des entreprises	CM	TD
Droit des entreprises en difficulté	30h	
Comptabilité d'engagement, présentation de bilan comptable et fiscal, interprétation des données chiffrées	6h	
UE9 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité patrimoine 2	CM	TD
Fiscalité de la construction et de la gestion de l'immeuble	20h	10h
Imposition sur la fortune immobilière	15h	10h
UE10 : Mobiliser le savoir spécialisé en procédures fiscales	CM	TD
Intelligence artificielle et procédures fiscales	5h	
Principes généraux du contrôle fiscal	10h	
UE11 : Conduire un projet professionnel ou de recherche	CM	TD
Anglais des affaires 2		15h
Journée de formation préalable a la campagne IR	4h	
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	3h	
Stage a la DDFIP ou sur site		
Stage ou mémoire		

Article 2 : Le programme d'enseignement est assorti de mises en situation professionnelle. Les étudiants peuvent effectuer un stage, d'une durée souhaitable de deux mois, encadré par un tuteur enseignant. Le cas échéant, les étudiants peuvent opter pour le mémoire de recherche s'ils le souhaitent.

Les étudiants sont également tenus de participer à la campagne impôt sur le revenu, pendant 4 semaines, organisée sur l'un des sites de la DDFIP.

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. Les étudiants sont tenus de justifier toute absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés.

Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité uniquement en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public parcours « droit et procédures fiscales de l'entreprise » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : L'étudiant doit réaliser un stage conventionné de deux mois dans le cadre de l'UE 11 « PPR ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance sous l'autorité du responsable de master 1 ou d'un membre de l'équipe pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal. Il peut toutefois assister aux séances

de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée en cours magistral peut être sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans le Master 1 droit public parcours « droit et procédure fiscale de l'entreprise » entraîne de plein droit l'accès au Master 2 « Droit et procédures fiscales de l'entreprise », et uniquement celui-ci.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC - DROIT ET PROCEDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE

Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité (CC)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE 1 : Mobiliser le savoir spécialisé en territorialité des impôts	6	4	Oui	Oui					
Fiscalité internationale		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
Fiscalité européenne		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
UE 2 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des personnes	3	2	Oui	Oui					
Impôt sur le revenu		1	Non	Oui	CT			Écrit	1h
Fiscalité du patrimoine mobilier et des prélèvements sociaux		1	Non	Oui	CT			Écrit	1h
UE 3 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité des entreprises	6	3	Oui	Oui					
Principes comptables fondamentaux		1	Non	Oui	CT			Oral	
TVA		2	Non	Oui	CC&CT	1	2	Écrit	3H
UE 4 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la famille	3	3	Oui	Oui					
Droit des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT			Écrit	1H
Droit fiscal des régimes matrimoniaux		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit fiscal des successions		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE 5 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité du patrimoine immobilier 1	6	2	Oui	Oui					
Fiscalité de l'aménagement urbain		1	Non	Oui	CT			Oral	
Fiscalité foncière locale		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE 6 : Conduire un projet professionnel	6	1	Oui						
Anglais des affaires 1		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire			Non		NN				
Préparation au CV et à l'entretien			Non		NN				

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PUBLIC - DROIT ET PROCEDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE

Libellé	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité (CC)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE 7 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité entreprises en développement	6	2	Oui	Oui					
Fiscalité des entreprises individuelles et en société		1	Non	Oui	CT			Ecrit	2H
Fusions acquisitions de sociétés		1	Non	Oui	CT			Ecrit	2H
UE 8 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité de la cession des entreprises	6	2	Oui	Oui					
Droit des entreprises en difficulté		1	Non	Oui	CT			Oral	
Comptabilité d'engagement-présentation de bilan comptable et fiscal-interprétation de données chiffrées		1	Non	Oui	CT			Ecrit	1H
UE 9 : Mobiliser le savoir spécialisé en fiscalité patrimoine 2	6	4	Oui	Oui					
Fiscalité de la construction et de la gestion de l'immeuble		2	Non	Oui	CC & CT	1	2	Écrit	3H
Imposition sur la fortune immobilière		2	Non	Oui	CC & CT	1	2	Ecrit	3H
UE 10 : Mobiliser le savoir spécialisé en procédures fiscales	6	2	Oui	Oui					
Intelligence artificielle et procédures fiscales		1	Non	Oui	CT			Oral	
Principes généraux du contrôle fiscal		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE 11 : Conduire un projet professionnel ou de recherche	6	3	Oui	Oui					
Anglais de affaires 2		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Journée de formation préalable a la campagne IR					NN				
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire					NN				
Stage (2 mois minimum) ou Mémoire de recherche		2	Non	Oui	CT			Rapport/Mémoire	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

MASTER 2 DROIT ET PROCÉDURES FISCALES DE L'ENTREPRISE

Formation en Apprentissage

Mention Droit Public

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Philippe LUPPI MCF

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Ce master 2 « **Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise** » de haut niveau s'adresse à ceux qui veulent s'orienter dans les secteurs des procédures fiscales et du droit fiscal. Ce M2 présente l'originalité d'être spécialisé en procédures fiscales et en fiscalité patrimoniale et de l'entreprise à l'UNS et dans la région PACA. Il offre une formation fiscale de haut niveau complète (couvrant tous les domaines de la fiscalité nationale et internationale) et pluridisciplinaire (intégrant les données fiscales à toutes les autres branches de droit utiles à la stratégie fiscale de l'entreprise et à la gestion des contentieux). Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

Insertion professionnelle

À l'issue de la formation, le juriste travaillant dans le secteur sait : rédiger des actes juridiques ; assurer le suivi des dossiers et veiller à leur exécution ; intervenir dans les contentieux et les suivre ; il a un rôle de conseil en matière de projets stratégiques pour les entreprises et pour les particuliers. Il doit pouvoir maîtriser et mettre en œuvre les connaissances théoriques et pratiques interdisciplinaires touchant au droit fiscal de l'entreprise et à la gestion patrimoniale ; être capable d'assister et de conseiller les créateurs d'entreprise et les décideurs en matière fiscale ainsi que de prévenir et d'assurer le suivi des contentieux. Débouchés professionnels : Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale, Concours d'inspecteur des finances publiques.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 «DPFE » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF**, **A.E.S.**, **I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'**École Supérieure de Commerce** (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Public parcours Droit et procédures fiscales de l'entreprise (DPFE) de Nice <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 Droit et procédures fiscales de l'entreprise (M1 DPFE) de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Accès aux étudiants en situation de handicap. Pour toutes informations courriel : handicap@univ-cotedazur.fr
handicap@formasup-med.com

Préparer le Master DPFE en Alternance

RNCP N° 38166

Ce Master est proposé selon un calendrier en alternance : **1 semaine en cours à l'Université / 1 semaine en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef	Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Mobiliser son savoir pour acquérir des compétences fondamentales				UE 1 – Mobiliser son savoir pour acquérir des compétences spécifiques en matière de - contrôle et contentieux fiscal			
			6 ECTS				4
Les principes fondamentaux de gestion fiscale	20	P. LUPPI MCF Victor DODEMAND, Avocat	2	Procédures de contrôle fiscal	25	P. LUPPI, MCF	2
Audit Fiscal de l'entreprise	6	P. MARCHAND Expert comptable/Audit		Contentieux de l'imposition	10	M.O. DIEMER, MCF	2
Les principes fondamentaux de procédure administrative contentieuse et non contentieuse appliqués à la fiscalité	15	Marie-Odile DIEMER	2	Contentieux du recouvrement	10	P. J. CIAUDO, Avocat	2
				Contentieux Fiscal répressif	10	P. LUPPI, MCF	2
UE 2 – Utiliser les instruments fiscaux à des fins d'ingénierie juridique et fiscale				UE 2 – Savoir se servir de la fiscalité des structures d'entreprise			
			6 ECTS				4
Outils de gestion Fiscale	20	Ph. GAILLOT BARTOLI, Avocat	4	Cybercriminalité, intelligence artificielle et procédures fiscales	9	M. A. GRANGER, MCF	2
Abus de droit fiscal : aspects théoriques / aspects pratiques	20	P. LUPPI, MCF	4				
Contrôle des Prix de Transfert	6	J. LOMBARDO, Expert comptable/Audit		Fiscalité du développement structurel	15	R. FOISSAC, Avocat	1
UE 3 – Utiliser les instruments financiers à des fins de stratégie juridique et fiscale				UE 3 – Savoir utiliser la fiscalité des dirigeants			
			6 ECTS				2
Droit des Instruments Financiers	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1	Fiscalité de la restructuration	20	Ph.GAILLOT- BARTOLI, Avocat; C. CRESPIN, Avocat	2
Analyse Financière	10	S. AYED, IAE	1	Fiscalité du fonctionnement courant de l'entreprise	16	A PALVADEAU Avocat ; P. PARANT, Avocat	1
Fiscalité des produits Dérivés	5	S. ABID, Avocat					
Comptabilité d'engagement et de caisse	15	J. ATTIA	2				
UE 4 – Développer la compréhension de la fiscalité de la création d'entreprise et ses aspects internationaux				UE 4– Savoir utiliser la fiscalité de la transmission d'entreprise			
			6 ECTS				1
Financement initial de l'entreprise	3	B. NORMAND, Directeur d'assurances		Fiscalité mode de rémunération	10	F. GRECH, Avocat	1
Immobilier d'entreprise	15	F. GRECH, Avocat	2	Stratégie Patrimoniale	10	B. NORMAND, Directeur d'assurances	1
Stratégie fiscale de l'implantation nationale et internationale de l'entreprise	9	Ch. GUENIER, Avocat		Aspects internationaux la stratégie de l'entrepreneur	3	Ch. GUENIER, Avocat	

Taxe de 3% sur la valeur vénale des immeubles	3	D. CHRETIEN, Avocat		Aspects fiscaux de garantie de passif	8	Y ZAITER Avocat	
Optimisation internationale de l'immobilier	6	R. ISAIA, Avocat					
UE 5 – Conduire un projet professionnel pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires		6 ECTS	4	UE 5– Conduire un projet professionnel pouvant mobiliser des compétences transversales		6 ECTS	4
Méthodologie du rapport de stage ou mémoire	3	M.O. DIEMER, MCF		Conférences et séminaires	30		
Conférences	27	Conférences		Formation aux principes de l'éthique	3		
Préparation au CV et à l'entretien	5	E MOULIN, Unicepro	1	Rapport d'alternance, de stage ou mémoire (avec soutenance)			4
Deal Simulation Game	10	C. CRESPIAN, Avocat	1	Clinique juridique (bonus)	3	J. ALQUIER, Avocat	
Anglais fiscal et comptable	20	S DUBOIS BOUCHERAUD	1	Schémas fiscaux (valeur vénale, SCI...), Commission des impôts, jeux de rôle	3	P. SOLI, Magistrat, Vice-Président au TA de Nice	
TOEIC	9	D. SULLIVAN	1				
TOTAL SEMESTRE 1	237	30		TOTAL SEMESTRE 2	195	30	

Total heures de formation 448h avec les examens.

Contrôle des connaissances

Le M2 « Droit et Procédures Fiscales de l'Entreprise » est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20. La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et insurmontables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant. Tout retard ou absence à une épreuve liée aux moyens de transport utilisés par le candidat ne peut être considéré comme relevant de telles circonstances. Des conditions d'examen spécifiques seront organisées pour les étudiants en situation de handicap.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement et entre les deux semestres. Il y a une session d'examen par an. Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite de 1 absence injustifiée tolérée, au-delà les absences injustifiées seront sanctionnées d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Au semestre 1 Donnent lieu :

A un oral : les principes fondamentaux de gestion fiscale (UE1) ; Deal Simulation Game (UE 5) : L'oral est individuel pour la première matière et par groupe de travail pour la seconde matière

A une épreuve écrite de 3h : Les principes fondamentaux de procédure administrative contentieuse et non contentieuse appliqués à la fiscalité (UE1)

A une épreuve écrite commune de 3h : les outils de gestion fiscale (UE2) et l'abus de droit fiscal (UE2)

A une épreuve écrite ou à un test de 2h : Droit des instruments financiers (UE 3), Analyse financière (UE3), Comptabilité d'engagement et de caisse (UE 3), Anglais fiscal et comptable (UE5), TOEIC (UE 5)

A un Contrôle Continu : Immobilier d'entreprise (UE4) et préparation au CV et à l'entretien (UE5)

Les épreuves écrites et orales du semestre 1 sont prévues l'avant dernière semaine de décembre.

Au semestre 2 Donnent lieu :

A un oral sous la forme d'une épreuve unique les 4 matières : Contentieux imposition, recouvrement, fiscal répressif, Cybercriminalité, intelligence artificielle et procédures fiscales (UE1)

A une épreuve écrite de 3h : les procédures de contrôle fiscal (UE1)

A une épreuve écrite de 2h : Fiscalité, mode de rémunération des dirigeants (UE3) et Stratégie Patrimoniale (UE3)

A un Contrôle Continu : Fiscalité du développement structurel (UE2) et fiscalité de la restructuration (UE2), fiscalité du développement courant de l'entreprise (UE2), Audit préalable à la cession (UE4)

Les épreuves écrites et orales du semestre 2 sont prévues fin mars.

Le **rapport de stage alternant** fait l'objet :

- d'une notation sur 20 points du rapport ou du mémoire proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance

L'Alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport d'alternance sur la base d'une sélection de dossiers les plus pertinents anonymisés sous le contrôle du référent entreprise, ou dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé de deux ou trois membres au moins, issus de la formation et le tuteur de l'entreprise fin septembre ou par anticipation, en accord avec le tuteur et l'étudiant concerné, fin juin pendant la période de soutenance des rapports de stage prévue pour les non-alternants ou des mémoires.

L'alternance peut être effectuée dans la Région ou hors Région. La possibilité de faire un ERASMUS Alternant dans un autre Etat membre de l'Union européenne frontalière n'est pas encore entrée en vigueur.

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

10004€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée : Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 2022.23 : 95.24%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE à 6 mois : 86% (67% en entreprise individuelle ; 17% réussite aux concours de la fonction publique (DGFIP). 83% des étudiants ont un contrat à temps plein.

Réussite au CRFPA : entre 5 et 9 étudiants titulaires du M2 DPFE (1 à 3 en sortie immédiate).

Plagiat

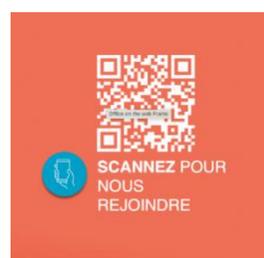
« L'étudiant qui remet un devoir, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Un bonus peut être attribué pour la participation à la clinique juridique.

Réseau ALUMNI



MASTER 1 DROIT PUBLIC

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Pr. Xavier LATOUR

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements magistraux dont un assorti de travaux dirigés de l'UE « action administrative 1 » :

UE action administrative 1	CM	TD
Droit des services publics 1	30h	15h
Droit public économique	30h	

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement magistral assorti de travaux dirigés de l'UE « droit du contentieux administratif » :

UE droit du contentieux administratif	CM	TD
Contentieux administratif	30h	15h

Article 1.1.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les trois enseignements magistraux de l'UE « fondamentaux du droit public interne 1 » :

UE fondamentaux du droit public interne 1	CM
Droit constitutionnel approfondi 1	30h
Droit des collectivités territoriales	30h
Théorie du droit et histoire des idées politiques	30h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE « matière à option semestre 1 ».

UE matière à option semestre 1	CM
Contentieux de l'Union Européenne	30h
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal et clinique juridique	30h
Politique comparée	30h

Article 1.1.5 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'UE « Anglais (PPR1) ».

Anglais (PPR1)	TD
Langue anglaise 1	15h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement magistral assorti de travaux dirigés de l'UE « action administrative 2 » :

UE Action administrative 2	CM	TD
----------------------------	----	----

Droit des services publics 2	30h	15h
------------------------------	-----	-----

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements magistraux de l'UE « fondamentaux du droit public interne 2 » :

UE fondamentaux du droit public interne 2	CM
Droit constitutionnel approfondi 2	30h
Droit administratif de la sécurité intérieure	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les deux enseignements magistraux dont un assortis de travaux dirigés de l'UE « Urbanisme et environnement » :

UE urbanisme et environnement	CM	TD
Droit de l'urbanisme	30h	15h
Droit administratif de l'environnement	30h	

Article 1.2.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE « matière à option semestre 2 » :

UE matière à option semestre 2	CM
Droit international et européen des droits de l'Homme	20h
Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	20h
Philosophie du Droit	20h

Article 1.2.5 : les étudiants doivent obligatoirement suivre le TD d'anglais de l'UE « projet de professionnalisation 2 ». Ils doivent également effectuer un stage encadré d'une durée de deux mois, ou à défaut rédiger un mémoire de recherche (cf.4.1).

UE Projet de professionnalisation 2	TD
Langue anglaise 2	15h
Stage ou mémoire*	

* dérogation article 4.1

Article 2 : inscription pédagogique.

Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé en dehors de cette campagne.

Article 3 : Obligation d'assiduité.

Les étudiants sont tenus à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. Les étudiants sont tenus de justifier toute absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés.

Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : L'étudiant doit réaliser un stage conventionné d'une durée comprise d'au moins un mois (22 jours ouvrés, consécutifs ou non) dans le cadre de l'UE « projet de professionnalisation ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. La période qui suit les examens du semestre 2 et le mois de mai sont réservés par priorité à ce stage. A défaut de stage, et sur autorisation, l'étudiant rédigera un

mémoire de recherche sans soutenance sous l'autorité d'un membre de l'équipe pédagogique. Le sujet aura été préalablement validé par le responsable du master qui choisira le directeur de recherche.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Défaut d'assiduité

Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel il est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée en cours magistral peut être sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Article 9 : Bonus

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCarts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Session unique

Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement à titre dérogatoire.

Article 12 : Mentions

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : Poursuite d'études

L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité en CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Action administrative 1	6	3	Oui	Oui					
Droit public économique		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit des services publics 1		1,5	Non	Oui	CC & CT	1	1	Écrit	3H
UE Droit du contentieux administratif	6	2	Oui	Oui					
Contentieux administratif		1,5	Non	Oui	CC & CT	1	1	Écrit	3H
UE Fondamentaux du droit public interne 1	6	3	Oui	Oui					
Droit constitutionnel approfondi 1		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Droit de collectivités territoriales		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Théorie du droit et histoire des idées politiques		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE Matière à option SEMESTRE 1	6	1	Oui	Oui					
Contentieux de l'union européenne		1	Non	Oui	CT			Écrit	2H
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal et clinique juridique		1	Non	Oui	CC & CT	2/3	1	Oral	
Politique comparée		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE Anglais (PPR1)	6	0,5	Oui	Oui					
Langue anglaise 1		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PUBLIC

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité en CC	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Action administrative 2		2	Oui	Oui					
Droit des services publics 2		1,5	Non	Oui	CC & CT	1	2	Écrit	3H
UE Fondamentaux du droit public interne 2		2	Oui	Oui					
Droit constitutionnel approfondi 2		1	Non	Oui	CCI		2		
Droit administratif de la sécurité intérieure		1	Non	Oui	CT			ÉCRIT	2h
UE Urbanisme et environnement		3	Oui	Oui					
Droit de l'urbanisme		1,5	Non	Oui	CC & CT	1	2	Écrit	3H
Droit administratif de l'environnement		1	Non	Oui	CCI		2		
UE Matière à option semestre 2		1	Oui	Oui					
Droit international et européen des droits de l'homme		1	Non	Oui	CT			Oral	
Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie		1	Non	Oui	CT			Oral	
Philosophie du Droit		1	Non	Oui	CT			Oral	
UE projet de professionnalisation 2		2	Oui	Oui					
Langue anglaise		1	Non	Oui	CCI		2	Oral	
Mémoire ou stage		2	Non	Oui	CT			Rapport/ Mémoire	

CT : contrôle terminal

CCI : contrôle continu intégral

CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal

NN : non noté

MENTION « DROIT PUBLIC »

MASTER 2 DROIT ET CONTENTIEUX PUBLICS APPROFONDIS

Formation en Apprentissage

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique : Pauline TÜRK, Professeur en droit public

Master adossé au [C.E.R.D.A.C.F.F.](#) (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectif

Le Master 2 Droit et Contentieux Publics Approfondis forme des juristes publicistes susceptibles de prétendre à des postes à responsabilité dans le secteur public, d'intégrer par concours ou par contrat la fonction publique d'Etat ou la fonction publique territoriale, de passer l'examen du Barreau, d'intégrer un service juridique ou contentieux dans le secteur privé, ou de poursuivre en doctorat de droit public.

En prolongement des enseignements dispensés en Master 1 Droit public, ce parcours de Master 2 permet de compléter et d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques en droit public, de parfaire la méthodologie et de stimuler la réflexion des étudiantes et des étudiants, grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs, les thématiques fondamentales et d'actualité, et offrant une spécialisation sur les divers aspects de contentieux publics.

Les enseignements au sein du master 2 droit et contentieux publics approfondis sont assurés par des universitaires spécialisés et par des professionnels expérimentés dans les domaines du droit et des politiques publiques (magistrats administratifs, avocats, haut-fonctionnaires, élus locaux, administrateurs, attachés, praticiens et responsables des différents services concernés). Les relations étroites avec les institutions et partenaires nationaux et locaux profitent favorablement aux étudiantes et aux étudiants, notamment dans le cadre des stages et des alternances.

Le parcours oriente vers les grandes problématiques liées à l'évolution du rôle de l'État, à l'adaptation des grands concepts du droit public, aux défis de la gestion des territoires, aux enjeux de la numérisation des administrations, aux spécificités des contentieux spécialisés (administratif, constitutionnel, européen, fiscal, étranger, marchés publics, urbanisme).

Les étudiants sont formés à traiter les questions juridiques relevant du droit public (fonction publique, commande publique, urbanisme, fiscalité, management public), à prévenir et à traiter les contentieux correspondants ; à développer une stratégie contentieuse, à préparer un recours ou bâtir une défense. Ils sont amenés à rechercher et traiter les sources, entraînés à monter un dossier, à formuler un conseil juridique. Ils apprennent à structurer un travail écrit scientifique ou analytique à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage/d'alternance. Ils sont informés et invités à réfléchir et se positionner quant aux enjeux qui animent la réflexion des décideurs publics et des responsables administratifs, aux différents échelons de l'administration.

Sont proposés :

- Un module d'anglais juridique avec possibilité de passer des certificats
- Un module de méthodologie (principaux exercices des concours et de mise en situation professionnelle)
- Un module de professionnalisation (management public et RH, synthèse, résumé, rédactions d'actes, préparation de dossiers contentieux, procès simulés, Masterclass, concours de plaidoirie)
- Une clinique juridique
- Une formation en prise de parole en public

Insertion professionnelle

Le M2 ouvre aux métiers de la fonction publique d'État, grâce à la préparation de concours administratifs catégorie A voire A+ et B (IRA, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale ou déconcentrée, administrateur des assemblées) voire de la fonction publique territoriale.

Il mène aussi aux métiers de la justice et notamment au Barreau (préparation du CRFPA avec spécialisation en droit public) et à la magistrature administrative (concours TA et CAA, assistant de justice auprès du tribunal administratif)

Il ouvre aussi la voie vers des postes de juristes généralistes en droit public (marchés publics, service contentieux, service administratif et financier, conseil en affaires publiques, aménagement du territoire) dans le secteur privé (entreprises, associations) ou public (préfecture, collectivités territoriales, établissements publics, organisme publics ou para publics).

Il mène aussi aux carrières d'enseignant-chercheur.

Conditions d'accès et prérequis

Le Master 2 « DCPA » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Étudiants du M1 droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat : <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38166

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre **d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**.

Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprises : Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Maquette du M2 Droit et Contentieux publics approfondis (sous réserve de modifications)

Semestre 3 - Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE1 - Compétences disciplinaires fondamentales			6	9	
Droit public du numérique	30h	CC		3	Pauline TÜRK, Professeur des Universités (20h) Caroline LEQUESNE, MCF (10h)
Contentieux administratif approfondi	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Lucile GUILBERT, Magistrate au TA de Nice
Droit public financier	20h	CT - ÉCRIT 03H00		3	Renaud BOURGET, Professeur des Universités
UE2 - Compétences de spécialisation			6	6	
Organisation et réforme de l'État	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Xavier LATOUR, Doyen de la Faculté de Droit et Professeur des Universités
Droit de l'action économique locale	20h	CC		2	Florence CROUZATIER-DURAND, Professeur des Universités
Contentieux fiscal	10h	CT - ÉCRIT 01H00		2	Marie-Odile DIEMER, MCF Droit public
UE3 - Compétences d'ouverture			6	3	
Gestion des politiques publiques	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourettes Levens
Modes alternatifs de règlement des conflits	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Marie-Odile DIEMER, MCF Droit public
Contentieux des étrangers	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Maître OLOUMI, Avocat (5h) Éric MATHIEU, Chef du Pôle contentieux du Bureau de l'éloignement et du contentieux du séjour (5h)
UE4 - Compétences de professionnalisation (PPR)			6	4	
Clinique juridique	20h	CC		2	Anne RAINAUD, MCF-HDR (10h) Simon DABOUSSY, Avocat (10h)
Anglais juridique + préparation au TOEIC	20h	CC		2	Danielle SULLIVAN, PRAG
UE5 - Méthodologie (PPR)			6	2	
Méthodologie (galops, recherche, projet tutoré)	30h	CC		2	Pauline TÜRK, Professeur des Universités François DIEU, Amaury EGLIE-RICHTERS, Avocat
Conférences d'actualité	20h	---		---	Gaël NOFRI, Adjoint au Maire de Nice Robert BOTTEGHI
TOTAL SEMESTRE 3	240H00		30	24	

Semestre 4 - Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle terminal	ECTS	Coef.	Enseignants
UE6 - Compétences disciplinaires fondamentales			6	7	
Actualités du droit administratif	20h	CC		3	Christophe TUKOV, Magistrat administratif, Juge à la Cour nationale du droit d'asile
Contentieux constitutionnel	20h	CC		3	Marc GUERRINI, Professeur de droit public (10h) Pauline TÜRK, Professeur des Universités (10h)
Contentieux européens	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Jules LEPOUTRE, Professeur des Universités
UE7 - Compétences de spécialisation			6	5	
Contentieux de l'urbanisme et de la construction	20h	CT - ÉCRIT 03H00		2	Florence. NICOU, MCF HDR
Domaine public, droit portuaire et aéroportuaire	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Greta KESIC, Responsable service juridique Aéroport de Nice
Droit constitutionnel, parlementaire et gouvernemental	20h	CT - ÉCRIT 02H00		2	Julien Padovani, MCF Paris I (10h) Matthieu Dupas, Administrateur au Sénat (10h)
UE8 - Compétences d'ouverture			6	3	
Fonction publique et pratiques des RH	10h	CC		1	Audrey FRANCESCHINI, Attachée territoriale, Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge de l'Administration Générale à la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Procédure civile et pénale	10h	CT - ORAL : 10mn + 10mn		1	Cédric PORTERON, Avocat
Culture générale et juridique	10h	CT - ÉCRIT 01H00		1	Déborah MONSCH, Ingénieure pédagogique
UE9 - Compétences de professionnalisation (PPR)			6	5	
Clinique juridique	20h	CC		2	Nicolas BEYLS, Magistrat administratif, Anne RAINAUD, MCF à Nice Sophia Antipolis
Pratique des marchés & contentieux de la commande publique	20h	CC		2	Simon DABOUSSY, Avocat (10h) Vanessa PARDO, Chargée de mission Direction des contrats publics, Métropole Nice Côte d'Azur (10h)
Prise de parole à l'oral	20h	CC		1	Romain MUSART, Consultant et formateur en prise de parole en public (10h) Isabelle WILM, Avocate (10h)
UE10 - Projet Professionnel et de Recherche			6	4	
Rapport Professionnel et/ou Soutenance ou Mémoire de recherche		CT - ORAL 30mn		2	Équipe pédagogique
Conférences d'actualité	20h	---		---	Intervenants professionnels
Grand Oral (sur Compétences disciplinaires fondamentales)		CT - ORAL 30mn Préparation & 25mn Exposé-discussion		2	Équipe pédagogique
TOTAL SEMESTRE 4	210H00		30	24	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 450H de formation et 20H d'examens

Contrôle des connaissances

Évaluations et examens

La formation consiste en dix unités d'enseignement, réparties sur 2 semestres.

Chaque matière, dans les unités, est évaluée, selon les cas, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

Pour les matières évaluées en contrôle terminal, une seule session d'examens est organisée par semestre.

La validation de l'UE10 repose sur le Grand oral final et la soutenance d'un rapport d'alternance/stage ou d'un mémoire de recherche.

La défaillance à un examen pourra, en cas de force majeure et sur décision exceptionnelle de la commission pédagogique du Master, donner lieu à un examen de rattrapage.

Rapport d'alternance

L'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise/établissement où s'effectue l'alternance.

La soutenance du rapport a lieu devant un jury composé d'au moins deux membres : le référent universitaire et le référent en entreprise/établissement ou son représentant. Le jury comprend au moins un enseignant-chercheur titulaire, ce qui peut nécessiter l'ajout d'un troisième membre.

Assiduité

L'étudiants est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle. L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Obtention du diplôme

Le M2 DPCA est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury.

Moyens et méthodes pédagogiques

Les méthodes et techniques d'animation utilisées sont des exposés, cas pratiques, mises en situation et procès simulés. L'interaction avec les étudiants, co-acteurs de leur formation, est encouragée.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet, à Moodle, aux livres numériques et à l'emploi du temps.

Moyens techniques

Salles avec TBI ou Visioconférence, ordinateurs portables à disposition.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel : handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en Alternance

Le coût de la formation en apprentissage est de 10004€.

L'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'OPCO de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.

Taux de réussite en 2022 : 75%

Taux d'insertion professionnelle : à 6 mois : 64 % en emploi, 36% en études, 0% en recherche d'emploi

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue :

Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

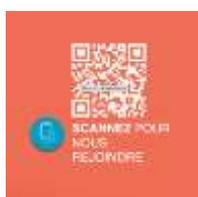
« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat est considéré comme une fraude. ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Madame Pauline TÜRK, Professeur : pauline.turk@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI





MASTER 2 DROIT DE L'IMMOBILIER ET DE L'URBANISME

Formation en Apprentissage

Mention Droit Public

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Renaud BOURGET

Professeur en droit public

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Le Master 2 « Droit de l'immobilier et de l'urbanisme », se centre sur l'étude du droit (ou des droits) de l'immeuble. Il présente l'originalité de se définir par son objet et donc d'être structurellement pluridisciplinaire ou transversal (droits des biens publics et des biens immobiliers privés, droits de la construction publique et de la construction privée, urbanisme, contentieux de l'urbanisme, etc.) Par son caractère pluridisciplinaire cette formation se distingue de l'offre classique qui, elle, s'articule, soit autour du droit public immobilier (au sens large), soit autour du droit privé immobilier. Elle acquiert ainsi la particularité de former des praticiens rompus aux questions diverses et imbriquées qui surgissent dans l'action d'aménager ou de construire. La participation de praticiens des domaines concernés assure l'adéquation entre la formation et les professions de l'immobilier et de l'urbanisme, dans un secteur très porteur. Il y a une forte demande de formations spécialisées sur la Côte d'Azur et le Var, offrant les débouchés nécessaires, les besoins en la matière étant actuellement très loin d'être satisfaits.

Objectif de la formation

Cette filière s'adresse aux étudiants et aux personnes soucieuses de compléter leur formation ou de diversifier leurs compétences dans le domaine de l'urbanisme et de l'immobilier. L'objectif est de former des juristes de haut niveau capables de travailler dans les secteurs d'activités relatifs aux droits public et privé de l'immeuble.

Insertion professionnelle

Ce Master ouvre l'accès à toutes les professions de l'immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, aussi bien publiques que privées. Dans le secteur public ou quasi public, ils trouveront principalement leurs emplois dans les collectivités territoriales et leurs groupements, dans les sociétés d'économie mixte nationales et locales, dans les services de l'Etat et ses établissements publics. Dans le secteur privé, les professions accessibles sont celles d'avocats spécialisés, notaires, conseils juridiques aux promoteurs et aménageurs, géomètres, experts, syndics d'immeuble, agences immobilières, etc.

Dans le secteur public, l'accès à la fonction publique se fait par concours ; un niveau de diplôme est exigé en fonction de la catégorie du concours. L'accès peut se faire également par contrat, sous certaines conditions. Dans le secteur privé, certaines professions sont réglementées ; le diplômé doit remplir les conditions exigées pour accéder à ces professions.

Conditions d'accès

Le Master 2 « DIU » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat en mai avec résultat mi-juin sur <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier

Capacité d'accueil : 25 étudiants

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr handicap@formasup-med.com

Préparer le Master en Apprentissage

RNCP N° 38166

Ce Master proposé en **alternance** (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements Service Alternance et Relations Entreprise. Tél. +33(0)4.89.15.25.56 /04.89.15.25.28

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 2 Droit de l'immobilier et de l'urbanisme est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM)

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation S3	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef	Description de la formation S4	Nombres d'heures	Noms Enseignants	Coef
UE 1 – Droit Immobilier et droit des Sols 6 ECTS				UE 1 – Droit de la Construction 3 ECTS			
Droit des biens immobiliers publics (Examen : écrit de 3h)	20	A Eglie Richter Avocat	2	Droit de la construction publique (Examen : oral 15 mn)	20	A Galli Bacculini Département des Alpes maritimes	2
Droit des biens immobiliers privés (Examen : écrit de 3h)	20	B Brogini Avocat	2	Droit de la construction privée (Examen : écrit de 3h)	20	F Assus Jutner Avocate	2
Droit des Mode d'acquisition des sols (Examen : écrit de 3h)	20	A Galli Bacculini Département des Alpes maritimes	2	UE 2 – Promotion Immobilière et des cessions immobilières 3 ECTS			
UE 2 –Fiscalité Immobilière 3 ECTS				Droit de la promotion immobilière (Examen : oral 15 mn)	20	F Rabhi Avocat	2
Fiscalité immobilière (Examen : écrit de 3h)	20	R Bourget PR	2	Droit des cessions immobilières (Examen : écrit de 3h)	20	B Brogini Avocat	2
Défiscalisation Immobilière (Examen : écrit de 1h)	10	R Bourget PR	1	UE 3– Contentieux Administratifs et Droit Pénal 6 ECTS			
UE 3 – Droit de l'Urbanisme et Logement 6 ECTS				Contentieux de l'Urbanisme (Examen : écrit de 1,30 h)	15	A Rainaud MCF droit public	1.5
Droit de l'urbanisme (Examen : écrit de 3h)	20	Mme Nicoud MCF droit public	2	Contentieux de la Construction (Examen : écrit de 1,30 h)	15	A Rainaud MCF droit public	1.5
Droit de la copropriété (Examen : oral 15 mn)	20	F Ghelfi MCF droit privé	2	Droit Pénal de l'urbanisme (Examen : oral 15 mn)	20	M. Hoening	2

Politiques du logement (Examen : oral 15 mn)	20	M Smadja Pdt API Provence	2
UE 4 – Politique Publique et Aménagements 6 ECTS			
PPP et aménagement urbain Examen : oral 15mn)	14	Mme Sophie Pignon Avocate	1
Etat, collectivités territoriales et politique de la ville (Examen : oral 15 mn)	10	Anthony Borre 1 ^{er} adjoint maire de Nice	1
UE 5 – Méthodologie PPR 6 ECTS			
Méthodologie du rapport de stage ou du mémoire	5	R Bourget PR	
Atelier et séminaires de droit français et comparé	10	Enseignants et intervenants	
UE 6 – Langue Etrangère au choix 3 ECTS			
Anglais / Italien/ Espagnol (oral 15 mn)	8		1

UE 4– Urbanisme environnement et développement durable 6 ECTS			
Droit de l'environnement (Examen : écrit de 1,30 h)	20	F Grech	2
Droit du patrimoine historique et de l'urbanisme (Examen écrit 1h)	10	R.Bourget PR	1
Droit de la protection du patrimoine historique et espace naturels protégés (Examen écrit 1h)	10	R.Bourget PR	1
« Smart city » et urbanisme durable (Examen écrit 1h) 10		L Pancrazzi	1
UE 5 – Méthodologie 3 ECTS			
Méthodologie du rapport de stage ou du mémoire	5	R Bourget PR	
Atelier et séminaires de droit français et comparé	10	Enseignants et intervenants	
UE 6 – Langue Etrangère au choix 3 ECTS			
Anglais / Espagnol/Italien (oral 15mn)	8		1
UE-7 Mémoire Rapport de Stage PPR	6 ECTS		4
Rapport d'alternance et soutenance			4

Total des heures à l'université : 433h

Article 2 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présents et à distance pour tous les cours magistraux .

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, au delà toute absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 DIU se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux. Il n'y a pas de compensation entre les deux années de Master.

Article 7 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Le rapport et sa soutenance à la suite du contrat en alternance en entreprise sont notés sur 20.

Article 8 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 9 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectue en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 10 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 11 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

MOYENS TECHNIQUES

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

COÛT DE LA FORMATION en APPRENTISSAGE

10004€ l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public. Reste à charge de 850€ pour le secteur privé.

Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée au Marine Roberi au 07 88 91 84 95

TAUX DE REUSSITE 22.23: 100%

TAUX D'INSERTION à 6 mois : 73% en emploi/ 27% études/0% en recherche

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/enquetes-et-statistiques>

Réseau ALUMNI



MASTER 2 SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Formation en Alternance

Mention Droit Public

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Christian VALLAR Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire

Florence NICLOUD Maître de Conférences (HDR)

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, qui permette de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

Insertion professionnelle

Accès aux emplois relatifs à la sécurité civile. Préparation aux concours de recrutement des commissaires de police, officiers de gendarmerie, carrières de la fonction publique d'Etat (police, gendarmerie, protection civile, magistrature), carrières dans la fonction publique territoriale (services départementaux, responsables des polices municipales, secrétaires généraux de Mairie), carrières du secteur privé de la sécurité.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 Sécurité Intérieure est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Public de Nice sur la **plateforme e-candidat**. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 Droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier.

Capacité d'accueil totale : 30 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance– Fiche RNCP N° 38166

Le Master 2 Sécurité intérieure est proposé **en alternance** dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Rythme de formation : 1 semaine formation, 1 semaine entreprise.

Renseignements : Service Relations Entreprise et Alternance - Tel. : + 33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation se déroule sur une année universitaire, de **septembre à mi-avril, une semaine sur deux**, sauf exception (exemple : séminaires, conférences). Pour les étudiants qui ne sont pas en alternance, un stage de 2 mois après la fin des cours vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements **(129h)**

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Maîtriser les notions de forces générales de sécurité intérieure		6 Ects		
Les forces publiques et privées de sécurité	27	CT 1 Ecrits de 3h Pour chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique	Christian VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	3
Politique locale de sécurité	12		Florence NICOUD, Maitre de conférences HDR	3
Libertés publiques	12		Marc-Antoine GRANGER, Maitre de conférences HDR	3
Droit et procédure pénale	12		Cédric PORTERON, Avocat	3
UE Mobiliser le savoir en SI et relations extérieures		6 Ects		
Droit de l'Union européenne et la sécurité	9	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Sophie PEREZ, Maitre de conférences HDR	1
Contentieux administratifs des étrangers	9		Riadh JAIDANE, Avocat, Docteur en droit, HDR	1
Idéologies du terrorisme : l'islamisme radical en question	12		Christian VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	1
UE Mobiliser le savoir en droit de la sécurité et IA		6 ects		
Cybersécurité	9	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Georges PIERRINI, Colonel de gendarmerie, Ingénieur Criminaliste	1
Internet et police spéciale des jeux et loteries	6		Marc-Antoine GRANGER, Maitre de conférences HDR	1
Risque, sécurité et médias	15		Bernard ASSO, Professeur émérite	1
UE Recherche appliquée en droit de la sécurité (PPR)		12 Ects		
Méthodologie du dossier de recherche	3	-	Déborah MONSCH, Docteur en Droit, Chercheur associé, Ingénieure de recherche	-
Visites de lieux en rapport avec la SI	3	-	Florence NICOUD, Maitre de conférences HDR Christian ou VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	-
Dossier de recherches		CT		1

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :**Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (105h)**

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Se spécialiser en droit de la sécurité intérieure		6 Ects		
Droit du renseignement - services spéciaux	15	CT 1 Ecrits de 3h pour chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique	Xavier LATOUR, Professeur, Doyen	2
Sécurité intérieure et risque pénitentiaire	9		Catherine GIAT, Directrice d'établissement pénitentiaire	2
Sécurité intérieure et risque environnemental (délits environnementaux, risque nucléaire...)	9		Anne RAINAUD, Maitre de conférences HDR	2
Intelligence économique	9		Christophe CLARINARD, Colonel de gendarmerie (RO)	2
UE S'initier aux gestions de crises et aux risques		6 Ects		
Outils de gestion de crise, sécurité civile (Plan ORSEC COS DOS DICRIM PCS)	12	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Colonel Genovese	2
Ateliers de gestion de crise, RETEX	6		Colonel RIQUIER, sous directeur territorial du SDIS 06	2
Sécurité, risque et transports	9		Florence NICOUD, Maitre de conférences HDR	2
Risque, manifestations et maintien de l'ordre	12		François DIEU, Professeur de sociologie	2
UE Maîtriser l'accès à la profession (PPR)		18 Ects		
Méthodologie de la recherche de stage et du mémoire	6 (3x2)	-	Florence NICOUD, Maitre de conférences HDR & Déborah MONSCH	-
Séminaires ou Conférences obligatoires	15	-		-
Mémoire professionnel		CT		2

Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Total des heures à l'Université : 242 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité intérieure se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Semestre 3 :

- **UE Maîtriser les notions de forces générales de sécurité intérieure :** 2 écrits de 3h, portant sur chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- **UE Mobiliser le savoir en SI et relations extérieures :** un oral, portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- **UE Mobiliser le savoir en droit de la sécurité et IA :** un oral, portant sur un enseignement, choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- **UE Recherche appliquée au droit de la sécurité (PPR) :** un dossier de recherches, noté sur 20

Semestre 4 :

- **UE Se spécialiser en droit de la sécurité intérieure :** 2 écrits de 3h, portant sur chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- **UE S'initier aux gestions de crises et aux risques :** un oral, portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- **UE Maîtriser l'accès à la profession :** un mémoire, autant que possible en lien avec le stage ou l'alternance effectué, noté sur 40

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : L'étudiant en alternance doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en juillet. Un exemplaire du rapport d'alternance accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. <https://engagement-citoyen.univ-cotedazur.fr/> dont sapeur-pompier, réserviste ou volontaire en service civique. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas. Pour les professionnels, un certain nombre de cours sont accessibles à distance en hybride.

Coût de la formation

14€/heure Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée au marine Roberi au 07 88 91 84 95
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 90 %

Taux d'insertion à 6 mois : 46 % en emploi, 36 % en études, 18 % en recherche d'emploi

(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI

